Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières de Bretagne

Juillet 2015 N° 172 5 €

La méthanisation en question

DOSSIER 8 PAGES

6
JUSTICE : LA POLLUTION DU GUILLEC SANCTIONNÉE PAR LA COUR D'APPEL

19
ENGAGÉS VOLONTAIRES

4
UN SDAGE NÉCESSAIRE MAIS INSUFFISANT !

8
LES MULTINATIONALES RENFORCENT LEUR MAINMISE SUR LES SEMENCES

RHIZOSPHERE
ÉPURATION ÉCOLOGIQUE DES EAUX
LA PHYTOEPURATION
UNE SOLUTION PERFORMANTE, ECONOMIQUE
ET DURABLE POUR L'ASSAINISSEMENT
SPECIALISTE DE L'EPURATION
PAR FILTRES PLANTÉS
PARTICULIERS - ENTREPRISES
&COLLECTIVITES
ETUDES DE CONCEPTION
& SUIVI DE REALISATION
PLUS QU'UN ASSAINISSEMENT,
UN AGRÉMENT PAYSAGER
RHIZOSPHERE – 15, rue d'en bas – 22940 Saint-Julien
Informations : Tél : 06 10 37 03 55 - Email : rhizosphere@outook.fr

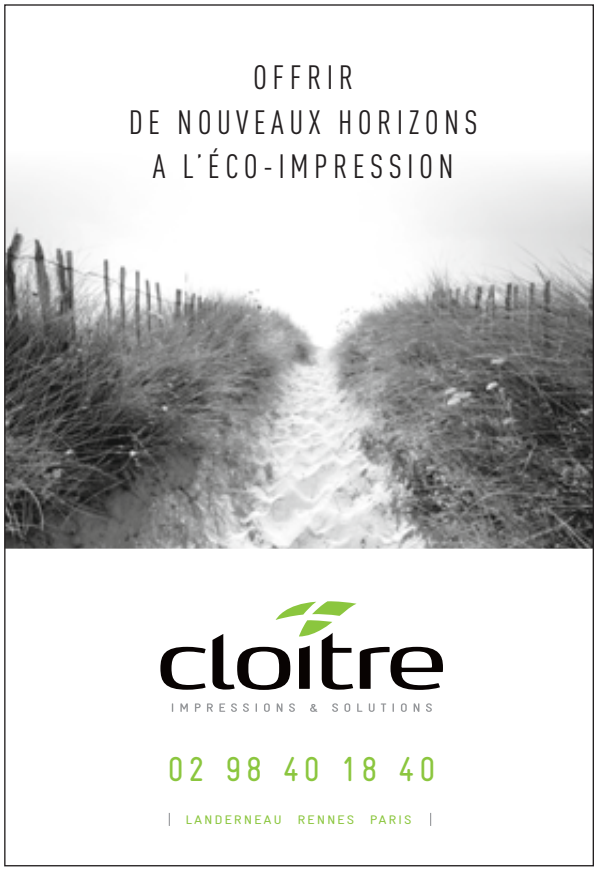
OFFRIR
DE NOUVEAUX HORIZONS
A L'ÉCO-IMPRESSION
cloitre
IMPRESSIONS & SOLUTIONS
02 98 40 18 40
| LANDERNEAU RENNES PARIS |

Adhérer, c'est agir.
Et vous, que faites-vous pour l'eau ?
Merci de nous retourner ce coupon, accompagné de votre règlement à :
Eau & Rivières de Bretagne
7, place du Champ au Roy
22200 Guingamp
Renouvellement ○ oui ○ non
Nom, Prénom
adresse
CP commune
téléphone
e-mail
profession ou compétence
Simple adhésion ○ 20€ ○ 10€ (tarif réduit*)
Adhésion/abonnement à la revue ○ 35€ ○ 25€ (tarif réduit)
Adhésion conjoint, enfant(s) ○ 8€ :
Nom, Prénom
Abonnement seul ○ tarif unique 20€
Je fais un don supplémentaire (66% déductibles) de :
○ 30€ ○ 45€ ○ 100€ ○ ou _____ €
Adhésion des associations ○ 45€
Je ne dispose pas d'Internet et je souhaite recevoir les informations par voie postale, cochez ici : ○

© ERB

Sommaire

Page 3
Éditorial
Page 4
Un SDAGE nécessaire mais insuffisant !
Page 5
Justice : la pollution du Guillec sanctionnée par la Cour d'appel
Page 7
Retour sur une AG extraordinaire
Page 8
Les multinationales renforcent leur mainmise sur les semences
Page 9
Contes et patrimoine
Page 10
La vie fait le sol, et le sol fait la vie !
Pages 11-18
Dossier :
La méthanisation en question
Page 19
Engagés volontaires
Page 20
Queffleuth, une vallée de cœur
Page 21
Le coin des associations
Pages 22-25
Brèves
Pages 26
À lire
Page 27
Écho des marais
Illustrations
Nono

Retrouvez cette rubrique sur
www.eau-et-rivieres.asso.fr

La mer est pleine d'eau... et de bien d'autres choses aussi

Notre association s'implique de plus en plus dans le milieu marin. A juste titre. Les problèmes littoraux deviennent de plus en plus criants et mobilisateurs. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne consacre d'ailleurs une part de plus en plus grande de ses actions à l'amélioration des eaux côtières.

80 % des pollutions marines proviennent de la terre. Traiter les pollutions continentales c'est donc aussi agir sur la qualité du milieu marin. Marées vertes, contaminations bactériennes des eaux de baignades et des coquillages, phytoplancton toxique, pesticides provoquant des perturbations dans l'équilibre des espèces, déchets plastiques, etc., autant de problèmes qui restent à résoudre et qui touchent l'économie maritime.

Nous devons aussi nous engager dans la réduction des gaz à effet de serre car le changement climatique va impacter fortement les côtes bretonnes : élévation du niveau de la mer de 0,50 à 1 cm par an, fortes tempêtes, érosion côtière accentuée, submersions marines, acidification de l'eau impactant les coquillages, réchauffement des eaux déplaçant des espèces...

Quand on ajoute les problèmes potentiels liés aux extractions de sable coquillier, aux dragages portuaires, aux clapages en mer, aux nouvelles méthodes d'algoculture intensive, les associations bretonnes ont du pain sur la planche. Eau & Rivières de Bretagne n'a d'autre choix que d'amplifier son action sur ces différents enjeux.

La mer possède des richesses extraordinaires à valoriser. Beaucoup d'emplois de demain en Bretagne seront liés à la mer : biotechnologies, aquaculture raisonnée, énergie, tourisme, navigation, exploration,... Raison de plus pour protéger les fonctionnalités et la biodiversité du milieu marin en utilisant intelligemment ses immenses ressources.

Ce qui n'est pas toujours le cas malheureusement, comme le soutien irraisonné à la création d'une filière industrielle d'exploitation des algues vertes proliférantes. Il s'agit pour nous au contraire de ne plus produire, dans des délais rapides, ce déchet vert sur nos plages pour une protection durable de notre littoral !

© Etienne Dervieux

Bonnes vacances d'été à tous sur les belles côtes bretonnes... ou ailleurs.

Jean-Yves PIRIOU

Organe de l'association Eau et Rivières de Bretagne

Directeur de la publication :
Dominique Avelange
Eau et Rivières - 6, rue Pen ar Créach, 29200 Brest
revue@eau-et-rivieres.asso.fr

Fabrik magazine n°172 :
Chaque trimestre les bénévoles de l'association se réunissent pour préparer le sommaire du magazine. Ces réunions se déroulent au plus près des territoires d'action d'Eau & Rivières dans chacune des délégations. Toutes les compétences y sont les bienvenues (lecteur, rédacteur, photographe, dessinateurs...). Tous les avis comptent, mais surtout l'envie de partager et transmettre. Ce trimestre, la Fabrik était à Quimper, le prochain numéro sera préparé en Ille-et-Vilaine. Et si vous rejoigniez l'équipe de la Fabrik ?

La Fabrik : Dominique AVELANGE, Anouck BONJEAN, Arnaud CLUGERY, André KERDRANVAT, Estelle LE GUERN, Claude POUPON, Jacques PRIMET, Mickaël RAGUENES, Joëlle TROLEZ

Rédacteurs : Dominique AVELANGE, Marcel BENOT, Anouck BONJEAN, Isis CHAUVET, Arnaud CLUGERY, Yannick CORBIN, Clément COUANON, David DERRIEN, Etienne DERVIEUX, Marie-Josée HELIAS, Gilles HUET, Elise JACQUEMOT, André KERDRANVAT, Jean KERGRIST, Emmanuel LE CLAINCHE, Estelle LE GUERN, Jacques LE LETTY, Caroline LEROY-DENIEL, Pauline PENNOBER, Jean-Yves PIRIOU, Claude POUPON, Stéphane POUPON, Mickaël RAGUENES, Christophe RIAUX, Michel RIOU, Marie-Capucine SALIOU, Jean SARASIN, Vincent SOULIER, Thierry THOMAS.

Correctrice : Brigitte Pichard.
Copyright Eau et Rivières de Bretagne
Dépôt légal : n° 4072
N° CPPAP 0915G87124
ISSN 01 82-0567

Fabrication :
Secrétaire de rédaction : Mickaël Raguénès
Photothèque : Mickaël Raguénès
Impression et mise en page : Cloître Imprimeurs
ZA Croas-ar-Nezic - CS 50934 - 29419 Landerneau Cedex
Le magazine *Eau et Rivières* est imprimé avec des encres végétales sur du Cyclus Print 100 % recyclé post-consommation sauf les 4 pages de couverture imprimées sur du couché 100 % PEFC. L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert. Cela signifie qu'il respecte trois règles au minimum :
- la bonne gestion des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de produits dangereux,
- l'exclusion des produits toxiques des ateliers.

Reproduction autorisée après accord écrit du directeur de la publication.
Adhésion/abonnement : 35 €.
Abonnement seul : 20 €.
Diffusé aux lycées de Bretagne avec l'aide du Conseil régional
Eau et Rivières est membre de

Plus d'informations sur nos sites :
www.eau-et-rivieres.asso.fr
http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr
Contacter le secrétariat régional
02 96 21 38 77

La gestion des abonnements/adhésions de l'association est réalisée sur fichier informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer exclusivement sur demande écrite auprès du secrétariat de la revue.

Un SDAGE nécessaire mais insuffisant !

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (douces et côtières) et pour les eaux souterraines ainsi que des obligations d'atteinte du bon état des eaux à échéance 2021 et 2027. Cette directive européenne est transposée par les Etats dans le droit national, au moyen des SDAGE qui permettent à la commission européenne de juger et mesurer les actions mises en place dans chaque bassin.

Les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales doivent être compatibles avec les SDAGE.

Le SDAGE analysé par Eau & Rivières, favorable avec réserves :

Le SDAGE 2016-2021 affiche un objectif ambitieux d'atteinte du bon état écologique de 61% des masses d'eau en 2021.

Le changement climatique est pris en compte et ses conséquences sont intégrées dans plusieurs chapitres du SDAGE.

Les enjeux littoraux sont mieux intégrés. La lutte contre la dégradation des eaux par les pollutions bactériologiques se retrouve dans plusieurs dispositions, pour protéger les zones de conchyliculture, pour maîtriser les pollutions des zones de pêche à pied de loisir et sauvegarder les lieux de baignade.

La protection des zones humides est mieux précisée. Le cadre de la démarche « Eviter, Réduire, Compenser » impose que la compensation soit mise en œuvre sur le bassin versant d'une masse d'eau située à proximité de la zone humide détruite.

La préservation des têtes de bassin versant est prise en compte. Le SDAGE demande aux SAGE d'établir des programmes d'action déclinant des objectifs et des principes de gestion.

Et enfin, le rôle des commissions locales de l'eau (CLE) est renforcé.

C'est pourquoi, **Eau & Rivières considère favorablement le projet de SDAGE Loire-Bretagne en souhaitant qu'un certain nombre de réserves soient prises en compte.**

En effet, le projet de SDAGE est trop peu prescriptif. De nombreuses orientations et dispositions sont exprimées en termes de recommandations, et n'ont de ce fait qu'une portée limitée. Il devrait affirmer plus clairement et fortement le principe de cohérence et de complémentarité des politiques publiques. Il conviendrait d'articuler les démarches volontaires menées dans un cadre contractuel, et l'action réglementaire de l'État, pour les décliner précisément dans chaque chapitre du SDAGE.

Les carences de l'Etat dans la mise en œuvre des législations européenne et nationale interviennent dans un contexte marqué par un recul sans précédent des réglementations environnementales. Ces régressions rendent plus difficile l'atteinte des objectifs fixés par la DCE.

Les principales difficultés pour restaurer en Bretagne le bon état écologique des eaux sont d'abord les rejets diffus liés à l'activité agricole (nitrates, pesticides, phosphore), ensuite les aménagements ou la gestion déficiente des seuils modifiant l'écoulement normal des cours d'eau et finalement les rejets domestiques qui engendrent une contamination bactériologique.

Le principe pollueur-payeur est bafoué. Sur le bassin Loire-Bretagne, les consommateurs financent le budget de l'agence de l'eau à 80 %, les industriels à 14 %, et les agriculteurs à 6 %.

La lutte contre les rejets diffus de phosphore est affaiblie. En Bretagne 95 % des retenues d'eau de plus de 50 ha, utilisées pour la production d'eau alimentaire, ne respectent pas le bon état écologique à cause de l'eutrophisation et du fait des rejets des collectivités, de l'industrie et de l'agriculture.

Les économies d'eau sont marginalisées. Il aurait été souhaitable de trouver dans le SDAGE 2016-2021 des mesures prévoyant des économies d'eau pour réduire la pression des prélèvements sur les cours d'eau en période d'étiage et en période touristique.

Enfin, le projet de SDAGE 2016-2021 a été élaboré par un comité de bassin dont la composi-

SDAGE
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SAGE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

tion est marquée par la sur-représentation des acteurs économiques.
La faible efficacité des actions entreprises de 2010 à 2015, l'absence d'évaluation du SDAGE précédent, le manque de résultats de la politique de l'eau, son coût important supporté principalement par les consommateurs appellent une profonde réforme de la politique actuelle de l'eau. Cette réforme que demande expressément Eau & Rivières de Bretagne devra s'appuyer sur la mise en œuvre du principe pollueur-payeur, sur une cohérence technique et financière des politiques publiques et sur le renforcement de l'action réglementaire.

Le financement du programme de mesures analysé par Eau & Rivières

Le programme de mesures est une déclinaison financière des actions définies dans le SDAGE. Ce programme consacre une large part des budgets à la dépollution de l'eau, alors qu'il conviendrait de réduire les polluants à la source en finançant davantage et en priorité les pratiques agricoles pérennes. Pour ces raisons, **Eau & Rivières est défavorable au projet de PDM qui ne traduit pas les enjeux de la DCE**.
Parmi les enjeux sur la qualité de l'eau, les fonctions hydrologiques, écologiques, biogéochimiques et celles de réservoir de biodiversité du milieu naturel ne figurent pas dans les priorités financières du PDM. Les objectifs de la DCE seront donc difficiles à atteindre !
La diminution des pollutions par les nitrates et les pesticides constitue un enjeu environnemental et de santé publique considérable. Les propositions de financement concernent essentiellement des mesures de réduction des pollutions diffuses de l'agriculture conventionnelle (179 M€ en Bretagne) alors que les aides

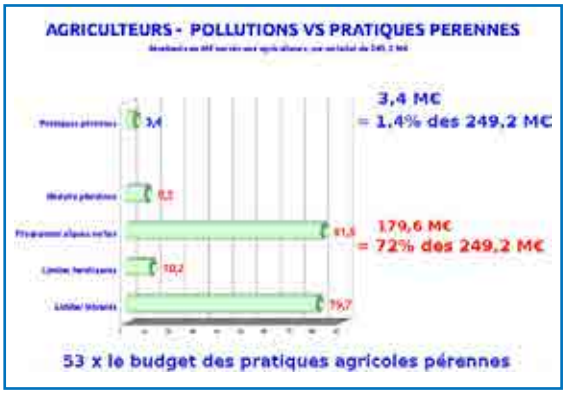

aux pratiques agricoles pérennes (3,4 M€) sont 53 fois plus faibles !
Il est à noter que le PDM ne précise pas les décisions de fond à partir desquelles les mesures ont été prises. Par exemple : pour résoudre la question des algues vertes, ni le coût, ni la durée de la mesure ne sont évalués. Le PDM indique les sources de financement (redevance eau, contribuables, communes, Europe) mais ne précise pas les destinataires des dépenses.
La méthode d'évaluation des coûts du PDM est très peu détaillée. Il n'y a pas d'affectation précise : ni géographique, ni annuelle, ni vers la maîtrise d'ouvrage, ni vers les montages financiers en partenariat.
Le lien entre les mesures et chiffrage du PDM et les dispositions du SDAGE reste opaque. Eau & Rivières de Bretagne demande qu'une transparence financière soit établie avec la création de maquettes, de cahiers des charges et d'un tableau de bord pour mesurer l'efficacité des mesures.
85 % du droit français appliqué à l'environnement provient des directives européennes. Eau & Rivières reste favorable à la transposition de la DCE en droit français sous la forme des SDAGE mais s'élève contre les choix budgétaires décrits dans le PDM.

Etienne Dervieux

PDM
Programme de mesure

Retrouvez plus d'infos sur la position d'Eau & Rivières sur
www.eau-et-rivieres.asso.fr

Eau & Rivières s'est engagé pour mobiliser un maximum de personnes afin de répondre aussi massivement que possible à la consultation du public organisée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur le projet de révision du SDAGE. Pour ce faire, nous avons :

- participé à 24 événements (Fêtes du printemps, Foires Bio, Marchés,...) qui ont permis de s'adresser à près de 20 000 personnes, distribuer environ 500 questionnaires et d'en récupérer une centaine remplis
- organisé 5 rencontres techniques avec les acteurs associatifs bretons qui se sont montrés particulièrement intéressés par la démarche.

© Arnaud Clugery

© Christophe Riaux

Justice : la pollution du Guillec sanctionnée par la Cour d'appel

Un procès qui n'aurait pas eu lieu sans la détermination des associations, un procureur désavoué par les juges, la pollution aux pesticides du Guillec n'est pas restée sans suites.

L'épandage imprudent d'un pesticide a bien causé la pollution intervenue en octobre 2010 sur le Guillec, cours d'eau du nord-Finistère. C'est en substance ce qu'ont estimé, contrairement à l'avis du procureur de Brest, les magistrats de la cour d'appel de Rennes dans un arrêt rendu le 28 mai dernier.

A la suite de l'épandage de metamsodium sur une parcelle agricole destinée à la culture de mâche, et riveraine d'un affluent du Guillec, ce dangereux pesticide avait été entraîné vers le cours d'eau par des pluies et avait stérilisé toute la rivière sur 12,8 km à l'aval. Cette pollution avait aussi détruit une pisciculture et provoqué aussi des mortalités de poissons dans l'estuaire. En urgence, les maires des communes riveraines de Plougoulm, Sibiril et Santec (Finistère) avaient dû par arrêtés interdire la pêche et le ramassage des coquillages.

Dossier classé

Qu'importe les dégâts pour l'environnement ! A la grande surprise des victimes de cette pollution, le procureur de Brest avait classé le dossier ! Il estimait les charges insuffisantes contre l'exploitation légumière située sur la commune de Cleder à l'origine de l'épandage ! Ce n'était pas l'avis de notre association : épandre un pesticide dangereux dans le sens de la pente, sur une parcelle dépourvue de tout talus débouchant dans un cours d'eau, alors que la météo annonce une période pluvieuse, c'est un comportement particulièrement imprudent de la part d'un professionnel.

Afin que cette pollution ne reste pas impunie, Eau & Rivières de Bretagne avait donc dû citer elle-même cette exploitation agricole devant le tribunal correctionnel de Brest avec l'appui de France Nature Environnement. Les associations de pêche locales (Elorn et St Pol de Léon) et d'autres associations de protection de l'environnement s'étaient jointes à cette procédure en se constituant partie civile.

Ensemble de négligences

Le 2 novembre 2012, le tribunal correctionnel de Brest déclarait l'exploitation agricole à l'origine du traitement pesticide coupable du fait d'un ensemble de négligences passives et actives constitutives d'une faute caractérisée à l'origine de la pollution. Il la condamnait à une amende de 3 000 €, à la publication du jugement dans la presse régionale, ainsi qu'à verser une indemnisation aux associations qui s'étaient portées partie civile. L'entreprise agricole avait fait appel de cette condamnation. Dans son arrêt du 28 mai, les magistrats de la cour d'appel ont confirmé la culpabilité de l'EARL gérante de l'exploitation agricole, dont « *les imprudences et négligences ont contribué à la pollution du Guillec* » et l'ont donc condamnée pour pollution des eaux. Outre une amende et la publication de l'arrêt dans la presse régionale, les légumiers imprudents devront verser 46 500 € d'indemnisation aux différentes associations.

Heureusement qu'Eau & Rivières de Bretagne a pris ses responsabilités pour que justice soit rendue !

Eau & Rivières de Bretagne

© Arnaud Clugery

EN MARS 2011, À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU, PLUS DE 400 PERSONNES S'ÉTAIENT RASSEMBLÉES POUR MANIFESTER LEUR INDIGNATION.

Avis de classement

L'examen de cette procédure ne justifie pas de poursuite pénale au motif que :

les faits ou les circonstances des faits dont vous vous êtes plaint n'ont pu être clairement établis par l'enquête. Les preuves ne sont donc pas suffisantes pour que l'affaire soit jugée par un tribunal.

Retour sur une AG extraordinaire

Président, secrétaire générale et trésorier à l'unisson pour un retour sur l'année 2014

341 adhérents étaient présents ou représentés à Pont-Scorff

65 pages de rapport d'activité ou comment résumer 16000 heures…

…de travail bénévole, soutenu par une équipe de 17 salariés

A main levée ou à bulletin secret…

… on a voté !

Un débat animé et passionant sur la nécessité d'une fédération bretonne des associations de protection de la nature

Le repas bio, l'occasion de reprendre des forces avant l'AG extraordinaire de l'après-midi

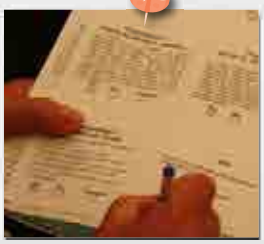

De nouveaux statuts ont été débattus pour engager la demande de reconnaissance d'utilité publique

L'AG était aussi l'occasion de rappeler aux retardaires que l'eau nous consulte

Jean Kergrist et son accolyte Laurent Jouin ont cloturé…

…la journée avec leur spectacle « Le pape voyage ».

Des visages et des questions pour une journée riche en débat

Neuf nouveaux administrateurs dont un tiers de moins de 30 ans

© Mickaël Raguénes

Les multinationales renforcent leur mainmise sur les semences

Jusqu'à présent, la liberté de produire, d'échanger et de vendre ses semences était contrôlée par l'inscription des variétés au catalogue officiel des espèces et variétés. Mais depuis le 25 mars 2015, la pression sur les paysans s'est à nouveau intensifiée.

© Vincent Lefebvre

LA PRODUCTION DE GRAINES DE FÈVES À LA PORTÉE DE TOUS LES JARDINIERS (PLANTE AUTOGAME).

© Vincent Lefebvre

SILIQUES CONTENANT LES GRAINES DE RADIS SUITE À LA MONTÉE EN FLEUR DE QUELQUES PLANTS.

Le caractère d'un plant brevetable

Suite à des années de batailles juridiques, la Grande chambre de recours de l'Office européen des brevets a tranché. En découvrant un lien entre une séquence génétique existant naturellement dans une plante cultivée et un caractère particulier de cette plante, il est désormais possible de devenir propriétaire de toutes les plantes qui expriment ce caractère. Ces brevets sont donc accordés pour des plants non génétiquement modifiés et sélectionnés de façon classique.

Agriculteurs et artisans semenciers se retrouvent dans des situations où ils sont dans l'obligation de payer une redevance pour un caractère présent naturellement dans le plant. Mais ce n'est pas tout, pour effectuer des recherches sur un caractère breveté, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de l'entreprise, donnée avec ou sans redevance.

Le Certificat d'Obtention Végétale, s'il est contestable, laisse malgré tout plus de libertés au paysan que le brevet. Pour rappel, il est interdit d'échanger, de vendre ou de donner des variétés non inscrites au catalogue officiel, si elles sont destinées à une exploitation commerciale. Mais, il est toujours possible de cultiver et de vendre des produits issus d'une variété non inscrite au catalogue.

Au fond, le problème reste le même, que se soit pour l'inscription au catalogue officiel d'une variété ou le brevetage de l'un de ses caractères, seules quelques entreprises ont les moyens de protéger leurs variétés.

La perte d'un savoir

A l'heure actuelle, l'essentiel des semences utilisées par les paysans en Europe sont des variétés dites « améliorées » ou « standards ». Elles ont été sélectionnées pour qu'un emploi massif d'engrais, de pesticides ainsi que l'irrigation conditionnent leurs rendements. Généralement non reproductibles, les agriculteurs rachètent chaque année des semences afin d'assurer leur production. En particulier dans le cas des semences hybrides F1, des variétés instables obtenues à la suite de croisements de lignées pures dégénérescentes. Le travail de sélection des semences n'est donc quasiment plus effectué par les agriculteurs. Il s'ensuit une forte perte de la diversité cultivée et plusieurs siècles de travail de sélection sont perdus.

Semences hybrides F1
Variétés issues du croisement de parents soigneusement choisis par les sélectionneurs

Pourtant, chaque citoyen peut contribuer à la préservation de cette diversité de variétés cultivées en produisant ses propres semences. Contrairement aux semences commerciales, les variétés sélectionnées localement forment des plants adaptés au sol et au climat du terroir, moins sujets aux maladies donc aux traitements par pesticides. De nombreuses initiatives permettent ensuite d'échanger des graines entre jardiniers : bourses aux graines, grainothèques, plateformes d'échange de graines sur internet... Il est en effet essentiel que l'on se réapproprie le travail de production de semences afin de ne pas perdre ce savoir et de préserver notre autonomie alimentaire.

Marie-Capucine Saliou et Jean Sarasin

Plus d'infos sur :

http://grainesdetroc.fr/

http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr/pdf/je-fais-mes-semences.pdf

Retrouvez cette rubrique sur
www.eau-et-rivieres.asso.fr

Les thermes de Pérennou

par Marcel Benot

Nous empruntons la Route des Châteaux à Plomelin, elle nous conduit vers le Pays Bigouden. Nous sommes sur la rive droite de l'Odet, la rivière est proche mais depuis Quimper elle ne se montre guère. Parfois une trouée bleue dans la masse verte, elle est cachée par la densité des bois qui la bordent. Soudain une indication inattendue, Thermes de Pérennou. Le chemin nous mène droit vers l'Odet. Une fontaine ouvragée au maigre débit nous accueille. Quel contraste entre le monument et la quasi inexistence d'eau, malgré l'hiver bien arrosé. Un sentier en sous-bois nous invite à poursuivre, il longe d'abord un ruisselet qui se jette dans une petite anse de la ria. Ensuite on chemine entre la clôture du domaine du Château de Pérennou et la rive escarpée. La promenade est certainement plus agréable par beau temps ensoleillé. Nous voici enfin au pied du château qui domine une autre anse. Un ruisseau s'échappe de la propriété sous forme de mini-chute derrière l'imposante passerelle de bois permettant le franchissement de la crique. Nous gagnons très vite le site des thermes, une clairière aux herbes drues en ce début de mai très pluvieux.

© Marcel Benot

LE DÉCOR CHAMPÊTRE ET MARITIME DES THERMES.

© Marcel Benot

LES VESTIGES SOIGNEUSEMENT RESTAURÉS.

Nous sommes d'abord frappés par la proximité du rivage, moins de 50 m. Le décor est un étonnant mélange, à la fois champêtre et marin. Y avait-il une telle abondance d'arbres à l'époque de la construction et de l'usage de cet édifice ? Quelle était alors la densité du trafic sur l'Odet ? Le tracé de la rive a-t-il varié au cours des siècles qui ont suivi ? Nous prenons connaissance des contenus des panneaux explicatifs. De nombreux renseignements nous sont fournis ; mais nous cherchons vainement une mention de l'origine de l'eau utilisée dans l'édifice.

© Marcel Benot

LA FONTAINE PRESQUE À SEC.

Dans ces thermes on consommait donc de l'eau froide et de l'eau chaude pour les différentes ablutions. Où était-elle donc prélevée ? Le bâtiment est construit à l'écart de toute source, de tout ruisseau. On connaît pourtant les capacités et le savoir-faire des Romains en matière de captage et d'adduction d'eau. Il semble que les concepteurs et constructeurs de ces thermes ont préféré la proximité de l'Odet à celle du ruisseau de Pérennou. Pour quelle raison ? A marée haute l'eau du fleuve est tellement proche que l'on peut envisager qu'elle était puisée et transportée au gré des besoins. N'a-t-on pas, dans nombre de hameaux bretons, effectué de bien plus longs trajets entre fontaines et lieu de vie ? Et nul doute que les serviteurs ne manquaient pas pour épargner la corvée d'eau aux usagers de ces commodités. L'existence d'une villa implantée à quelques centaines de mètres peut l'attester.

Aurions-nous alors affaire à des thermes utilisant l'eau de mer ? Le plus souvent les thermes romains font usage de l'eau d'une source possédant des vertus particulières, naturellement chaude de surcroît dans bien des cas. L'usage de l'eau de mer est-il attesté dans d'autres vestiges ? Dans ceux de Hogolo à Plestin les Grèves par exemple, également situés à proximité du rivage ? L'origine de l'eau utilisée ne semble pas y être non plus précisée.

Serions-nous en présence, à Pérennou, d'une des premières formes de pratique de l'hydrothérapie à l'eau de mer, c'est-à-dire de thalassothérapie ? L'hypothèse est plaisante sachant qu'à l'embouchure même de l'Odet, à Bénodet, se trouve l'un des centres de thalassothérapie bretons.

La vie fait le sol, et le sol fait la vie !

On le piétine, on le retourne, on le tasse et le maltraite en permanence… Pourtant, le sol, support de la vie terrestre, est aussi et avant tout un écosystème extrêmement sensible qui abrite la base de toutes les chaînes alimentaires. Et ce précieux patrimoine aujourd'hui menacé est loin d'avoir livré tous ses secrets…

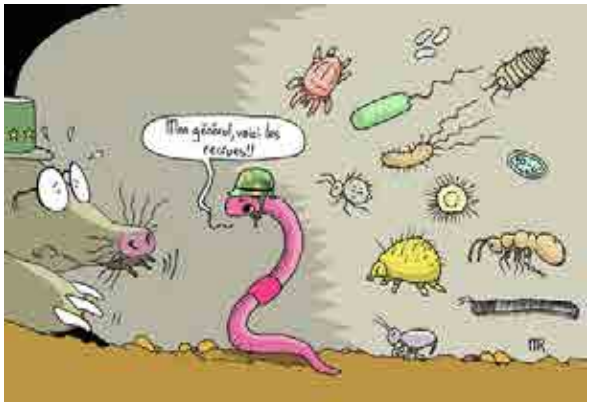

Le sol ne s'est pas formé du jour au lendemain. Il met plus d'un siècle pour atteindre une vingtaine de centimètres d'épaisseur ! Constitué d'éléments minéraux (issus de l'altération de la roche-mère ou apportés par l'eau et le vent) et organiques qui proviennent de la décomposition de matières animales et végétales, il évolue sans cesse en fonction de nombreux facteurs : climat, érosion, nature de la roche, action de l'homme… Surtout, le sol est un formidable réservoir de vie : il abrite la majorité de la biodiversité terrestre ! Des milliards d'organismes vivants, dont beaucoup restent à découvrir, et qui remplissent chacun une fonction bien définie. Mais qui sont-ils ?

Les travailleurs de l'ombre

L'espace souterrain accueille certains vertébrés qui composent la mégafaune du sol. Ce sont les géants mais ils ne sont pas nombreux. Viennent ensuite des organismes plus petits mais bien visibles à l'œil nu qui constituent la macrofaune. Les lombrics se nourrissent de la litière, creusent des galeries profondes et rejettent à la surface leurs turricules. Ils ont ainsi une importance capitale pour l'aération des sols et la circulation des matières minérales et organiques. La fragmentation des végétaux morts est également assurée par, entre autres, les cloportes et les iules. Ceux-ci partagent la litière avec une foule de petits prédateurs tels que des myriapodes, arachnides, insectes… Puis viennent des organismes visibles à la loupe et qui constituent la mésofaune ; ce sont par exemple les acariens et les collemboles qui continuent le travail. Enfin, restent les plus nombreux et sûrement les plus importants. Ceux que vous ne pourrez observer qu'au microscope. Ils sont protozoaires, nématodes et bactéries et ils sont accompagnés dans leurs tâches par des champignons et algues microscopiques. Tout ce petit monde achève la dégradation de la litière, participe activement à la formation de l'humus et donc à la minéralisation de la matière organique. Au final, la grande diversité des organismes du sol et les relations qu'ils établissent entre eux permet une complémentarité à l'origine du bon fonctionnement du milieu et de son adaptabilité au changement.

Merci qui ?

Ne prenons pas de haut cette armée lilliputienne, car c'est bien grâce à elle que le sol remplit de multiples fonctions qui nous sont plus que jamais indispensables. En créant un support pour la végétation, il freine les risques d'érosion et les pertes de matières organiques. Il dégrade nos polluants (jusqu'à un certain seuil) et lorsqu'il est riche en humus, augmente la capacité de rétention d'eau ; il participe ainsi à l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau. En complément avec les plantes, il intervient dans les grands cycles de la vie (carbone, azote, phosphore…) et il constitue un réservoir de nutriments essentiels. Il nous fournit le minerai, le bois, des médicaments. Il est à la base de notre quotidien (nourriture, vêtements…). Il est le socle de nos paysages ! Bref, il devrait constituer un précieux patrimoine à préserver. Malheureusement, les sols subissent aujourd'hui de multiples agressions : imperméabilisation, épandages d'engrais chimiques, pesticides et boues d'épuration, tassements… Et on connaît les conséquences : perte de fertilité des sols, raréfaction et dégradation de la ressource en eau… On a encore le choix : continuer à scier la branche sur laquelle nous sommes perchés, ou agir. Question de priorité !

Michel Riou

Epaisseur
En Bretagne, la profondeur des sols est en général inférieure à 2 m alors qu'elle peut atteindre plusieurs dizaines de mètres dans les pays tropicaux !

Réservoir de vie
Une cuillère à café de sol de jardin peut contenir plus d'un million d'organismes répartis en plusieurs milliers d'espèces différentes ! Dans une prairie permanente, la faune du sol représente jusqu'à 260 millions d'individus par m², correspondant au minimum à 1,5 t/ha (soit environ le poids de 50 moutons) et à une abondance moyenne de 200 vers de terre par m².

Mégafaune
Les mammifères, reptiles et amphibiens utilisent le sous-sol pour s'y reproduire, s'y nourrir, hiberner, se déplacer… Les galeries et terriers qu'ils creusent ou occupent, contribuent aussi à l'aération et au brassage du sol.

Paysages
La diversité des sols crée la diversité des habitats et donc des paysages !

La méthanisation en question

© ERB

A PRIORI, LA MÉTHANISATION OU PRODUCTION DE BIOGAZ est dotée de plusieurs vertus intéressantes :

- le traitement des déchets organiques de différentes filières de production,
- la production d'énergie de transition,
- la production d'un digestat riche en éléments minéraux, utilisable en agriculture,
- et de manière induite la diminution des émissions de gaz à effet de serre par substitution à l'usage des énergies fossiles ou d'engrais de synthèse.

Cependant,

- face au développement quasi-anarchique, actuel et à venir, d'un nombre important d'unités de méthanisation,
- face aux interrogations en suspens sur le bénéfice réel pour l'environnement,
- face aux quelques pollutions accidentelles déjà observées,
- face aux engagements financiers importants reposant sur les fonds publics (subventions et vente d'électricité),
- et face aux alertes sur les problèmes de rentabilité des unités actuelles en France.

Il nous paraît légitime de nous interroger...

La méthanisation : késako ?

C'est la décomposition par fermentation de matières organiques, en milieu pauvre en oxygène, sous l'action de bactéries. Elle produit des gaz à forte teneur en méthane et des déchets plus ou moins solides appelés digestats. C'est un phénomène naturel : les vaches régurgitent du méthane et elle est à l'oeuvre dans les tourbières, fosses à lisier, ou autres composts mal aérés. La technique utilisée dépend du type de substrats et des bactéries choisies : nous décrivons ici de façon simplifiée la méthanisation continue par voie liquide (autres techniques : voie sèche, discontinue, avec bactéries thermophiles (env. 55°C) ou mésophiles (env. 37°C).

Ce qui entre

- Des substrats ou intrants organiques variés : effluents agricoles (fumiers, lisiers, rebuts de production), déchets d'industries ou de collectivités, graisses animales d'abattoirs, cultures dédiées dites « à vocation énergétique »,...
- Des bactéries méthanogènes, inoculées ou naturellement présentes.
- De l'eau potable, en très grande quantité.

Dans certaines usines, un prétraitement chimique permet de faciliter la digestion bactérienne. De même, une hygiénisation à environ 70°C, voire une stérilisation à 90°C, peut être exigée pour limiter les risques de contamination sanitaire. Et sous nos climats, de l'électricité est nécessaire pour atteindre la température d'action des bactéries et pour faire fonctionner les machines.

Ce qui s'y passe

Le carbone C des matières organiques est «transformé» en méthane CH_4 (gaz). L'oxygène O est quant à lui «transformé» en eau H_2O et l'azote N en gaz ammoniac NH_3 dissous ou en ion ammonium NH_4^+ soluble, constituant la phase liquide des digestats. Le soufre S est «transformé» en hydrogène sulfuré H_2S (gaz), tandis que le phosphore P se retrouve dans la phase solide des digestats.

Tout ce qui n'est pas digéré par les bactéries finit dans les digestats solides et liquides qui seront séparés. Tout intrant n'est pas forcément adapté à cette réaction chimique : une teneur élevée en sel, soufre ou azote bloque l'action des bactéries, alors qu'une forte teneur en carbone la favorise (voir figure 1).

La réaction a lieu dans un digesteur : cuve fermée, brassée et chauffée. La couverture du digesteur est souvent constituée d'une bâche souple qui se gonfle avec la pression du mélange gazeux appelé « biogaz ». Son volume est dimensionné pour un temps de séjour moyen de 20 à 60 jours selon les substrats. Les digestats sortant sont stockés dans une ou deux cuves de maturation.

FIGURE 1 : LE POTENTIEL MÉTHANOGÈNE DES DIFFÉRENTS INTRANTS (SOURCE ADEME, 2011).

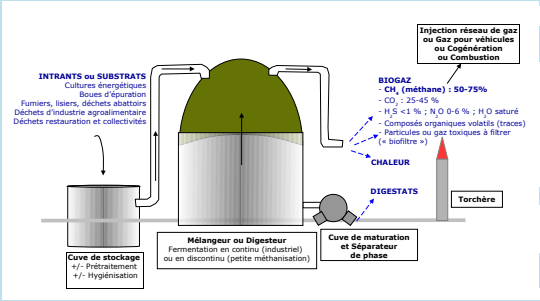

FIGURE 2 : UN MÉTHANISEUR SCHÉMATISÉ (SOURCE : COLLECTIF LOGEBEG.DEGAZ)

En théorie, substrats et digestats sont incorporés et extraits au même rythme, pour un niveau constant dans le digesteur.

Ce qui en sort

- Un mélange de gaz, dont le méthane est collecté et refroidi, et dont l'eau et l'hydrogène sulfuré sont éliminés. Le gaz méthane épuré est ensuite :
  - soit utilisé en tant que gaz naturel pour véhicule (GNV),
  - soit transformé en énergie thermique par combustion dans une chaudière,
  - soit utilisé en énergie électrique et calorique par cogénération.

  La réglementation impose l'installation d'une torchère qui brûle tout rejet de gaz dans l'atmosphère, et parfois un « biofiltre » capture les molécules toxiques émises.
- Des digestats qui sont centrifugés pour séparer les phases solide et liquide. La première est en général compostée puis mélangée à d'autres produits. La seconde, riche en azote, est directement épandue ou traitée avant envoi en station d'épuration ou utilisation en irrigation.
- De la chaleur, souvent en excès et difficile à gérer tout au long de l'année.

Des engrais minéraux ou assimilés (sulfate ou nitrate d'ammonium, struvite...) sont rarement élaborés à partir de la phase liquide, par stripping ou cristallisation, procédés lourds et coûteux.

Globalement, les unités de méthanisation sont des installations complexes, délicates et coûteuses qui nécessitent un personnel dédié et très bien formé.

A ce jour en Bretagne, seuls 41 méthaniseurs sont en fonctionnement sur les 500 prévus. Malgré les facilitations réglementaires, subventions et incitations fiscales, la méthanisation ne passe pas auprès des agriculteurs. Sans doute avec raison : les moyennes et grosses usines à méthane demeurent des... usines à gaz et des incitations à la création de déchets !

Composé organique
Composé dont l'un des éléments chimiques constitutifs est l'élément carbone, à l'opposé d'un composé minéral

Cogénération
Un moteur alimenté par le méthane entraîne une turbine qui produit de l'électricité. Ce type de moteur est nécessairement surdimensionné, donc de faible rendement

Collectif Logebeg.degaz
Collectif citoyen qui s'oppose à un projet d'usine à méthane à Bannalec (29)

Les raisons de l'engouement médiatique et politique actuel

Les vertus de la méthanisation font depuis plusieurs années les choux gras de la presse bretonne et l'objet de toutes les attentions de nos ministres : inauguration de Géotexia Mené par l'ex-Ministre Jean-Louis Borloo en 2011, lancement du plan national Méthanisation par le ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll et la ministre de l'écologie Delphine Batho à Moustoir-Remungol en 2013, inauguration début 2014 du salon Biogaz à Saint-Brieuc où ce même ministre de l'agriculture encourageait les bretons à se lancer dans la méthanisation, visite de l'usine en projet à Liffré, encore par M. Le Foll, en mai 2015... Mais pourquoi ?

État des lieux en Bretagne

Plusieurs plans, mis en place au niveau national ou régional, vont dans le sens du développement de la méthanisation :

- Plan Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA) lancé en 2013 par M. Le Foll.
  Objectif : 1000 méthaniseurs à la ferme en 2020 (contre 90 en 2012, 160 en 2014).
  Il fait le lien avec le Plan national Biogaz 2015-2020 et le projet agro-écologique.
- Projet de loi sur la transition énergétique 2015. Les députés ont introduit la possibilité d'alimenter les méthaniseurs par des cultures dédiées qui pourtant concurrencent les cultures alimentaires. Le texte est entre Assemblée et Sénat à l'heure où nous écrivons.
- Plan de lutte contre les algues vertes. Accord de financement déjà donné pour 17 projets de méthaniseur, 4 sont en fonctionnement.
- Pacte électrique breton 2010. Objectif de production de 120 MW par biomasse d'ici 2020 ; 35 dossiers de méthanisation ont été déposés en 2014.
- Projet agricole et agro-alimentaire breton 2014-2020 du Pacte d'avenir. Objectif : 25 à 30 unités par an, avec 7 M€ du Conseil Régional de Bretagne et le financement de l'ADEME (7 M€ par an minimum).

Résultat, entre 2007 et 2013, 72 projets ont été aidés en Bretagne, dont 80% à la ferme, 10% à de collectifs agricoles et 10% centralisés (multi-acteurs et industriels). Au 1er janvier 2014, seules 41 unités de production et de valorisation de biogaz étaient réellement en fonctionnement.

Mais derrière...

Qui a intérêt à ce développement de la méthanisation ? Pourquoi un tel soutien du gouvernement, notamment en Bretagne ?

On peut dire que nos dirigeants ne savaient pas comment résoudre le problème des algues vertes, devenu officiellement un enjeu sanitaire en 2009 avec la mort du cheval à Saint-Michel-en-Grève. Il a fallu trouver une solution de court terme, immédiate, concrète et finançable : les usines de méthanisation allaient résoudre le problème des marées vertes en Bretagne ! Le chiffon rouge était sorti, il n'y avait plus qu'à payer... Les politiques n'ont pas écouté les scientifiques qui, à l'époque déjà, alertaient de la tromperie.

© ERB

INAUGURATION MINISTÉRIELLE DE L'USINE DE MÉTHANISATION À MOUSTOIR REMUNGOL EN 2013

Depuis, on a vu de grands groupes industriels comme Véolia s'emparer du sujet : dans le cadre d'un accord « pour une agriculture plus compétitive », Véolia et la FNSEA ont élaboré ensemble en février 2015 « un protocole d'accord pour une coopération sur les usages de l'eau et l'économie circulaire, en privilégiant la méthanisation ». Agriculteurs et industriels main dans la main pour développer le business du déchet et des excédents agricoles... La méthanisation serait-elle l'occasion de compenser l'insuffisance des prix des produits alimentaires qui ne rémunèrent plus les producteurs ?

Et à l'autre bout de la chaîne, que faire du biogaz ? L'idéal serait bien sûr une valorisation énergétique locale, au plus prêt du méthaniseur, dans le cadre de projets de territoires. En Bretagne, on a déjà tout prévu : le projet de centrale à gaz de Landivisiau permettra le raccordement des méthaniseurs situés le long de la canalisation entre Pleyben et Plumergat ! Malheureusement, il n'est pas prévu de raccorder les villes et communes rurales traversées, donc les locaux ne pourront pas en profiter... La Bretagne est vraiment le lieu idéal ! Comme la vie est bien faite...

ADEME
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

FNSEA
fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (syndicat agricole majoritaire)

Une véritable course aux déchets

Le méthaniseur est une machine vivante, pleine de bactéries ayant besoin d'être nourries en continu. Se pose donc le problème de son approvisionnement en « intrants ». L'ADEME estime que les 72 projets bretons financés entre 2007 et 2014 nécessiteraient annuellement plus de 950 000 tonnes de déchets organiques (40 % d'effluents d'élevage, 50 % d'autres déchets et 10 % de matière végétale agricole).

Cependant, aucune étude à l'échelle régionale n'a encore été réalisée pour savoir si la Bretagne avait les moyens de ses ambitions ! Or, la taille du gisement en matières organiques reste le nœud crucial : d'ores et déjà, les prix d'achats flambent et une concurrence s'installe.

Seul le département du Finistère a réalisé une étude, à son échelle, en 2014 : peu de ressources mobilisables sur le gisement global important, déjà en partie utilisé ou valorisé agronomiquement. Incinérateurs, incitation à la réduction des déchets... entrent en concurrence avec les méthaniseurs !

© Collectif Courage AQTA

« INCINÉRER OU MÉTHANISER ? IL FAUT D'ABORD RÉDUIRE ! »

Quid de l'utilisation de plantes cultivées, comme en Allemagne ?

D'une part, les cultures énergétiques type maïs entrent en compétition avec les cultures alimentaires : on ne cultive plus pour nourrir la population, mais pour faire de l'énergie. S'ensuit une concurrence pour l'accès à la terre, et une flambée du prix du foncier. L'Allemagne connaît déjà un triplement du prix de son foncier dans certains territoires !

D'autre part, ces cultures énergétiques ne servent plus à nourrir la population ou le bétail pour lesquels on sera obligé de trouver ailleurs la nourriture. D'où l'augmentation de l'azote sur les territoires par importation supplémentaire de soja par exemple, et le changement indirect d'affectation des terres à l'étranger par déforestation...

Déchet économisé ou à forte valeur économique ?

Produire du déchet est un symptôme de notre perte d'imagination et de notre perte de compréhension globale des cycles énergétiques. Seul un système industriel jette des matières premières estimées inutiles. Nos apprentissages scolaires cloisonnés et dictés ne nous permettent pas l'observation simple de la chimie biologique. Mon grand-père n'est pas né avec une poubelle dans sa maison.

Produire du déchet devient une économie à part entière que l'on mal-nomme « circulaire ». Le contrôle du déchet est essentiel pour assurer la soumission économique. Cela devient un support de taxes et bénéfices pour collectivités ou actionnaires. Dans notre société de la croissance, qualifiée d'évoluée, le déchet est un impôt qui devient une rente pour un État énergivore. L'énergie fossile ou sa fossilisation soutient une économie à bas rendement, et non pas économe. La combustion est la façon la moins évoluée d'utiliser le carbone organique.

En agriculture, produire de l'énergie est notre métier depuis la nuit des temps, nous savons la stocker pour notre survie, dans les aliments. Le déchet n'existe pas. Toute l'énergie produite par photosynthèse est contenue dans les matières, mangées ou non. Vos épluchures sont de l'énergie stockée, réorganisée et ré-organisable par le sol et la vie qu'il contient. Un cochon est un stock vivant et non périssable de photosynthèse captée l'été pour une consommation d'hiver. Des dictons anciens prévenaient de ne pas vendre sa paille.

L'incitation publique actuelle vers une méthanisation centralisée est l'aboutissement d'un processus d'industrialisation de l'agriculture. C'est en quelque sorte une solution finale pour l'expulsion des paysans en permettant la prise de contrôle du monde agricole par le monde des affaires. Les récentes lois (Macron ; Transition énergétique ; Gaspillage alimentaire) sont des outils de l'incitation au gaspillage en facilitant les économies d'échelle sur l'échiquier mondial. La méthanisation devient un moyen de gérer le marché par spéculation : « *Si les prix du marché sont bas, je méthanise les échalotes que je viens de produire* ». Ou pour les distributeurs : « *Je pèse sur les prix en achetant des volumes supplémentaires à la production et je défiscalise grâce à la méthanisation, comme je donne aux associations* ».

Au delà d'un bilan énergétique simpliste, nous faisons face à une politique de décroissance... du potentiel agronomique, écologique et donc économique de nos terres agricoles. Il ne faut pas confondre croissance verte et greenwashing. A l'heure où nous sommes alertés sur notre incapacité à gérer les déchets produits et où nos moyens financiers sont prétendus rares, l'investissement public doit être au service de l'absence de déchet et ne pas servir l'économie du déchet.

Un fiasco économique ?

Dès 2014, l'ADEME notait une forte diminution du nombre de dossiers déposés, liée, selon elle, au problème de rentabilité des exploitations, à la lourdeur des démarches et à des incertitudes sur la valorisation des digestats.

Des retours alarmants

Le 12 décembre 2014, la France Agricole titrait : « *Méthanisation : les unités actuelles ne sont pas rentables* ». L'Association des agriculteurs méthanisateurs de France (AAMF) interrogée alertait les porteurs de projet. Alain Guillaume, son président, ou d'autres éleveurs méthaniseurs pensaient trouver là une source de revenu, peut-être pour combler une activité agricole trop peu rémunératrice. Mais 3-4 ans après, ils déchantent. En cause principalement, un manque d'anticipation et des sous-estimation dans leur « business plan » : coût des déchets élevés, refacturation des digestats aux agriculteurs, coût de main d'oeuvre, coûts de réparation, maintenance et contrôles... On voit même certains méthaniseurs mettre la clé sous la porte comme à Honfleur ou Angers en mai 2015 !

Des coûts supplémentaires mal évalués au départ

Plusieurs postes de dépenses peuvent augmenter significativement le coût de l'installation : accès aux matériaux, nécessité d'exporter la chaleur émise, raccordement pour la vente de gaz ou d'électricité, personnel dédié à plein temps ou parfois intervenants ne parlant pas français, ou, sur le moyen terme, coût des déchets entrants et des digestats (achats et transports)...

Il en est de même pour le coût de maintenance, le milieu méthanogène étant très fragile : à l'instar d'une vache dont la digestion est perturbée par une alimentation trop riche, une acidose peut se révéler bloquante. Toute modification dans la quantité et la teneur des intrants peut aussi causer des dysfonctionnements amenant à l'arrêt du processus et à l'extraction de digestats non finis. Le milieu étant aussi très corrosif, la durée de vie des cuves et canalisations s'avère parfois réduite à quelques mois.

Le retour sur investissement escompté ne tient pas ses promesses et peut être divisé par deux ou trois et, ce, malgré tous les aménagements fiscaux incitatifs en place (défiscalisation foncière, réduction de plus de 40 % de l'impôt sur les sociétés...). Manifestement, seules les unités inférieures à 75 kWh d'énergie électrique générée, le plus souvent agricoles, sont rentables et gérables jusque dans leurs déchets. Or, la plupart des projets dits « territoriaux » proposent des productions d'énergie de l'ordre de plusieurs centaines à milliers de kWh. Seuls les bureaux d'études et le BTP y trouvent alors leur compte !

Les risques de dérive

La difficulté d'approvisionnement régulier en matières carbonées et la faible rentabilité économique - voire sa non-rentabilité - freinent le développement attendu des usines à méthane et posent question sur l'intérêt effectif pour l'effet de serre : fuites de méthane largement plus polluant que le dioxyde de carbone, transports de plus en plus éloignés...

© ERB

FAIRE POUSSER DU MAÏS POUR NOURRIR UN MÉTHANISEUR : UNE ABERRATION ÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE !

A l'instar d'un incinérateur, une usine à méthane a un besoin vital de déchets. Mais pour un méthaniseur, si l'approvisionnement en déchets vient à manquer, on peut se tourner vers les cultures « énergétiques ». L'Allemagne, considérée comme une référence dans le domaine, tente depuis 2009 de réorienter son modèle face aux dérives : flambée du prix de l'électricité, compétition entre usages de la biomasse, accroissement des surfaces de maïs dédiées à la production d'énergie, hausse du prix du foncier, retournement des prairies, ou encore baisse du cheptel allemand. D'où l'arrivée massive de porteurs de projets allemands et de leurs équipements sur les territoires français, italiens, espagnols, etc. Il devient donc urgent de s'interroger sur la filière d'approvisionnement en intrants, sur la qualité des digestats et leurs conséquences sur l'environnement et la qualité de l'eau. Ce qui n'apparaît encore que trop rarement dans les dossiers déposés, en général très pauvres et mal montés.

ADEME
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Géotexia à St Gilles du Mené (22) : première usine de méthanisation en Bretagne

Née d'un projet de territoire prometteur autour de 33 agriculteurs, l'usine du Mené est sortie de terre en 2010. Avec un budget de 15,2 M€, dont environ 5,2 M€ de subventions publiques (Union européenne, ADEME, Agence de l'eau...), ce fleuron écologique d'avenir porté par les habitants et les plus hautes instances nationales, est aujourd'hui déficitaire. La cause invoquée : le manque d'expérience à l'époque du montage du projet qui a abouti au sur-dimensionnement initial... 12 millions de kWh d'énergie générée ! On peut aussi mettre en cause les frais de maintenance liés à la corrosion ou aux implosions. Ou encore, l'énorme quantité d'intrants nécessaire à l'approvisionnement d'une telle usine, qui pose le problème de la concurrence : d'autres projets alentours risquent de court-circuiter l'apport en co-produits. C'est donc encore le manque d'anticipation qui aboutit au gâchis économique... Pour quelles conséquences au niveau social et environnemental ?

Risques et impacts des méthaniseurs : déjà des dégâts !

Dès le début du développement des méthaniseurs, les craintes furent vives du côté des protecteurs de l'eau et des milieux aquatiques que nous sommes concernant les risques pour l'environnement et la santé. Craintes qui furent récemment confirmées...

Les risques pour l'environnement et/ou la santé des riverains sont de plusieurs ordres :

- pollutions accidentelles des cours d'eau, notamment au moment du stockage des intrants, avec risque d'impact sur la ressource en eau potable ;
- pollution de l'air et risque pour la santé : ammoniac, hydrogène sulfuré, tri ou tétrachloréthylène, composés organiques volatils... émis si le système est défaillant ou si un biofiltre n'est pas installé ;
- nuisances pour le voisinage (odeurs pestilentielles, mouches, etc.), notamment lorsque le digestat est épandu avant la fin de la fermentation ;
- nuisances sonores liées au bruit assourdissant des machines ;
- risques d'incendie ou d'explosion, le biogaz étant particulièrement instable et explosif au moment du mélange des phases gazeuses et lors des étapes de démarrage ;
- etc.

A noter que les vibrations importantes et l'acidité des gaz peuvent altérer rapidement les fondations en béton. Ce qui, logiquement, doit interdire l'installation d'un méthaniseur en zone humide ou sur une faille sismique...

Face aux dégâts déjà constatés et au développement quasi-anarchique des méthaniseurs en Bretagne, Eau & Rivières de Bretagne demande :

- que soient renforcées les prescriptions techniques qui encadrent le fonctionnement de ces usines de méthanisation ;
- que les services en charge du contrôle de ces installations procèdent, au minimum une fois par an, à une inspection complète de ces équipements ;
- que les filières professionnelles concernées procèdent rapidement à la formation des exploitants en charge de ces équipements, en particulier sur le plan de la maintenance du méthaniseur et de ses annexes et sur le plan de la prévention des pollutions accidentelles.

Saint-Nicolas-du-Tertre
Etang de la Guette : 300 kg de poissons morts
Une pollution d'origine agricole
Les plus vieux et les plus gros ont succombé à la pollution

POLLUTION ST NICOLAS DU TERTRE
LES INFOS PAYS DE PLOERMEL
19 NOV 2014

Faits divers
Incendie à l'usine Géotexia de Saint-Gilles-du-Mené
Un feu s'est déclaré dans une cuve de l'usine de méthanisation Géotexia, située à Saint-Gilles-du-Mené.

INCENDIE À GÉOTEXIA
OUEST FRANCE, LE 10 AVRIL 2015

Pollution aux échalotes : deux plaintes
Les riverains s'émeuvent toujours de la pollution de leur ruisseau à Plouaret. Des associations la dénoncent à leur tour.

POLLUTION À PLOUARET
OUEST FRANCE, LE 17 MARS 2015

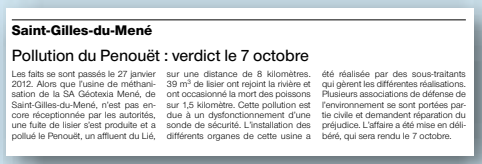
Saint-Gilles-du-Mené
Pollution du Penouët : verdict le 7 octobre
Les faits se sont passés le 27 janvier 2012. Alors que l'usine de méthanisation de la SA Géotexia Mené, de Saint-Gilles-du-Mené, n'est pas encore réceptionnée par les autorités, une fuite de lisier s'est produite et a pollué le Penouët, un affluent du Lié, sur une distance de 8 kilomètres. 39 m³ de lisier ont rejoint la rivière et ont occasionné la mort des poissons sur 1,5 kilomètre. Cette pollution est due à un dysfonctionnement d'une sonde de sécurité. L'installation des différents organes de cette usine a été réalisée par des sous-traitants qui gèrent les différentes réalisations. Plusieurs associations de défense de l'environnement se sont portées partie civile et demandent réparation du préjudice. L'affaire a été mise en délibéré, qui sera rendu le 7 octobre.

POLLUTION DU RUISSEAU DU PENOUËT
OUEST FRANCE, LE 10 SEPT. 2013

Méthanisation, climat et santé

Les pollutions ammoniacales, déjà très présentes dans les régions d'élevage, vont s'aggraver lors du stockage et de l'épandage des digestats liquides issus de déjections animales et riches en ammoniac dissous (NH_3).

D'une part, les écosystèmes sont modifiés par l'apport supplémentaire d'azote, entraînant une perte de la biodiversité. Les risques de lessivage d'azote sont également augmentés du fait de la grande solubilité de l'ammoniac.

D'autre part, l'ammoniac dissous tend à se volatiliser au contact de l'air, du fait du pH élevé du digestat, et est un précurseur de particules fines, problème majeur de santé publique. En réagissant avec les composés acides tels que les oxydes d'azote ou de soufre présents dans l'air, l'ammoniac va former des particules fines (nitrate ou sulfate d'ammonium) ou se transformer en acide nitrique et contribuer aux pluies acides. L'acidification du sol touche également les écosystèmes sensibles. Une autre partie va se transformer en protoxyde d'azote, gaz à effet de serre 298 fois plus puissant que le CO_2.

Des problèmes sanitaires sont également à craindre du fait de la présence de micro-organismes pathogènes résistants tel *Clostridium perfringens*, capable de sporuler et de résister à la chaleur. De ce fait, les cultures légumières et les prairies pâturées doivent être exclues de tout épandage de digestats de méthanisation.

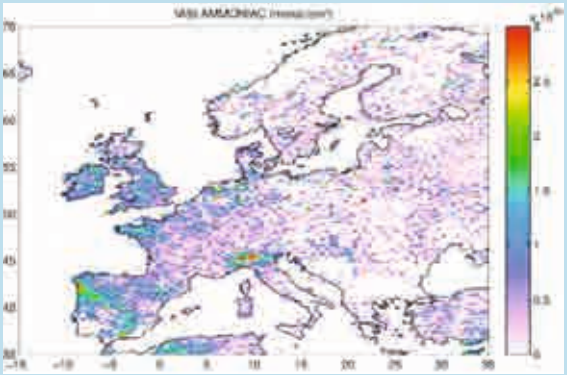

OBSERVATIONS D'AMMONIAC PAR LA MISSION SATELLITE IASI, POUR LES JOURNÉES DU 06 AU 09 AVRIL 2015. DES ÉMISSIONS IMPORTANTES SONT OBSERVÉES EN BRETAGNE, EN ANGLETERRE, EN ESPAGNE ET DANS LA VALLÉE DU PÔ. © MARTIN VAN DAMME (UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES).
http://www.insu.cnrs.fr/node/5267

Entretien avec

Pierre Aurousseau

professeur à AGROCAMPUS Ouest,
Président du Conseil Scientifique de l'Environnement de Bretagne
http://www.cseb-bretagne.fr/

© P. Aurousseau

Eau & Rivières de Bretagne : Les résidus de méthanisation ou digestats sortants sont-ils de bonne qualité ?

Pierre Aurousseau : Si l'on parle de méthanisation par voie liquide (la seule utilisée en Bretagne), on obtient en sortie un produit complexe qu'il va falloir traiter par séparation de phase. On obtient :

- un digestat liquide qui sera épandu, composé principalement d'eau et de minéraux en solution (ion ammonium, anions chlorure...)
- un digestat solide souvent composté, composé de la matière organique non méthanisable (lignine, phosphore...).

La qualité des digestats dépend strictement de la nature des matières entrantes. Par exemple, si les intrants sont riches en métaux lourds (boues d'épuration ou lisiers de porcs contenant cuivre ou zinc), le digestat sortant le sera aussi et les constituants peu solubles se retrouveront dans la phase solide du digestat.

La concentration en azote du digestat liquide est proche de celle d'un lisier (3 kg N/m^3), mais sous une autre forme : il est à presque 100 % sous forme minérale, donc directement assimilable par les plantes. Le lisier ne contient de son côté que 60 à 70 % d'azote sous forme assimilable à court terme, le reste pouvant être stocké dans le sol avant minéralisation et consommation par les plantes. Le digestat liquide est donc plus proche d'un engrais azoté minéral.

ERB : Pourrait-il remplacer l'engrais azoté minéral ? Et est-il adapté à l'épandage sur les terres agricoles ?

P.A. : Comme on vient de le rappeler les digestats liquides sont proches d'un engrais azoté minéral mais l'épandage du digestat liquide présente plusieurs inconvénients. D'abord, son statut réglementaire de déchet oblige à son stockage sur une période importante, compte-tenu des périodes d'interdiction d'épandage plus large que les engrais minéraux.

Ensuite, l'azote présent sous forme ammoniacale induit des pertes d'ammoniac par voie aérienne, lors du stockage ou de l'épandage. Volatilisation qui n'existe pas avec un engrais minéral.

Enfin, le cycle du carbone est accéléré : le temps de séjour du carbone apporté au sol sous forme de lisier, fumier ou déchets bruts se mesure en années (étant incorporé à la matière organique du sol voire humifié), alors que le carbone qui sort du méthaniseur sous forme de méthane va être brûlé instantanément ! Si on décide de développer la méthanisation, on risque de diminuer la matière organique du sol...

ERB : La méthanisation peut-elle résoudre le problème des algues vertes, comme le préconise le plan de lutte contre les algues vertes du gouvernement ?

P.A. : La proposition a été faite sans prendre en compte l'ensemble des phénomènes en jeu.

D'abord, on a pensé à méthaniser directement les algues vertes. Mais c'est un très mauvais substrat de méthanisation, car elles sont riches en sels, eau, sable, soufre et azote qui ont un effet dépressif sur l'activité des bactéries méthanisantes. De plus, elles sont pauvres en carbone... On ne peut les utiliser qu'en très petite quantité, annexées à un substrat carboné.

La méthanisation ne peut absolument pas réduire les quantités d'azote à l'origine du problème des marées vertes sur un territoire donné : l'azote entrant contenu dans le lisier se retrouve en intégralité dans le digestat sortant. On peut même craindre le contraire si on utilise dans les méthaniseurs des cultures alimentaires en plus des déchets issus de l'agriculture : il y aura une dégradation du bilan azoté à l'échelle de l'exploitation, du bassin versant ou de la région. L'introduction d'ensilage d'herbe ou de maïs dans les méthaniseurs contraindra à des importations de céréales venant des grandes plaines céréalières et de protéagineux venant du Brésil ou d'ailleurs pour nourrir le cheptel.

Le projet agricole et agro-alimentaire régional breton projette de consacrer 5 % de la surface agricole à des cultures bio-énergétiques. Ceci se traduirait pour l'ensemble de la Bretagne par une importation d'au moins 15 000 tonnes d'azote (sous forme de soja par exemple). Soit une augmentation du flux d'azote excédentaire sortant qui passerait d'environ 75 000 tonnes par an à 90 000 tonnes par an... qui se retrouveraient dans les cours d'eau et sur le littoral !

> *« La méthanisation conserve les fertilisants que sont l'azote et le phosphore. Elle n'apporte donc pas en elle-même de solutions aux excédents de fertilisants organiques dans les zones structurellement excédentaires, en particulier la Bretagne, où les plans d'épandage sont saturés. Elle aggrave même la situation si des co-produits extérieurs sont importés dans le méthaniseur afin d'améliorer le rendement énergétique »*
>
> Rapport décembre 2012, CGAAER « Mission de suivi des demandes d'homologation des digestats issus de méthanisation agricole, notamment en Bretagne »

Engrais azoté minéral
Granules d'engrais utilisé en agriculture, en plus de l'azote organique de type fumier ou lisier

CGAAER
Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, présidé par le Ministre de l'agriculture

INTERVIEW

Pour ou contre la méthanisation ?

© RBH56a

CHAQUE CAS EST PARTICULIER, ICI, LE MÉTHANISEUR DU LYCÉE LA TOUCHE À PLOERMEL.

Depuis plusieurs années la méthanisation est un sujet d'analyse du conseil d'administration d'Eau & Rivières de Bretagne, conseillé par ses commissions « Agriculture » et « Déchets ».

L'évaluation de ce procédé industriel montre au fil des ans une dégradation de l'intérêt qui lui est porté par les premiers intéressés. L'intérêt économique est décrié car surévalué ; les risques technologiques et environnementaux alertent car sous-évalués ; l'activité agricole vivrière est menacée car ignorée. Un organe de presse titrait récemment : « *Méthanisation : l'espoir déçu des agriculteurs bretons* ».

La méthanisation peut devenir un moteur de la transition agro-écologique et de la transition énergétique, à condition qu'un cadre précis lui soit imposé et que les projets soient correctement justifiés et dimensionnés sur le plan économique, environnemental et social.

C'est pourquoi l'association demande au Conseil Régional de Bretagne un schéma régional de la méthanisation précisant les grands principes à respecter, l'inventaire du gisement régional de déchets et la définition de volumes par territoire.

Pour chaque projet, l'association détermine sa position selon plusieurs critères, à étudier au cas par cas :

- la justification territoriale et environnementale du projet : respect de la hiérarchie de gestion des déchets (prévention, réemploi/réutilisation, recyclage, prévalent à la valorisation (dont énergétique) et à l'élimination), complémentarité avec les autres process de traitement du territoire, exclusion des territoires les plus excédentaires en azote et en phosphore, respect de la priorité à l'économie d'énergie, respect des principes agronomiques de base et de la fonction alimentaire des terres agricoles ;
- l'impact sur la santé et la sécurité des riverains, ainsi que sur l'environnement ;
- la pertinence économique du projet ;
- le gisement en déchets : de qualité, de proximité, suffisant, pérenne, linéaire, préservé de la concurrence ;
- la valorisation énergétique du biogaz et de l'excès de chaleur émis : totale, rentable et locale ;
- les digestats : de qualité, à utilisation locale et pertinente sur le plan agronomique ;
- l'acceptabilité sociale du projet dans son territoire et le respect des règles, schémas et plans existants.

Nous suivons au moins 14 projets bretons, tous sont défaillants à un ou plusieurs titres. Ces difficultés, ajoutées au principe de réalité qui conduit les entrepreneurs à se rendre compte de l'absence de rentabilité réelle, ne laissent pas augurer un avenir serein pour le développement des implantations de méthaniseurs.

En dépit des sirènes officielles, l'écologie n'a sans doute pas beaucoup à gagner dans cette affaire. Trop souvent annoncé comme la panacée économique et environnementale capable de répondre à des maux générés par un modèle agricole intensif, ce procédé industriel se révèle être plus une source de nouveaux problèmes qu'un remède.

Dossier préparé par Dominique Avelange, Collectif Logebeg.degaz, Marie-Josée Hélias, André Kerdranvat, Estelle Le Guern, Claude Poupon, Stéphane Poupon, Thierry Thomas

Retrouvez cette rubrique sur
http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr

Engagés volontaires

Il est une tradition de longue date à Eau & Rivières : accueillir et former les jeunes générations. Objecteurs de conscience, emplois jeunes, stagiaires... et aujourd'hui services civiques. Dans ce cadre, cinq jeunes ont été engagés pour huit mois dans les différentes délégations : Elise à Lorient, Marie-Capucine à Guingamp, Clément à Belle-Isle-en-Terre, Vincent à Rennes et Isis à Brest. Quel était leur regard sur l'association en arrivant ? Aujourd'hui quelle vision ont-ils de l'action pour la protection de l'eau ? Que retirent-ils de leurs missions ?

Au départ vu comme restreint, le thème de l'eau a finalement pris tout son sens pendant leurs services au sein d'Eau & Rivières. « Dans la mesure où toutes formes de pollution finissent au milieu aquatique, la gestion de la qualité de l'eau est complexe à appréhender » déclare Marie-Capucine. « La diversité de nos missions au sein de l'association en témoigne » ajoute Isis. En effet, ils ont travaillé respectivement sur les thématiques des jardins, des pesticides, des économies d'eau, de la biodiversité et des déchets. « Sensibiliser sur le jardinage au naturel, c'est aussi sensibiliser sur l'eau. » indique Elise.
Pour la protection de l'environnement « il reste encore énormément d'efforts à faire » insiste Elise. En effet, « de nombreux produits et techniques que l'on sait aujourd'hui polluants pour l'environnement continuent d'être utilisés, c'est aberrant ! » précise Isis. Les associations sont capitales pour amorcer des changements durables. Elles alertent et proposent des alternatives au niveau local. Ce travail est mené grâce à la sensibilisation du grand public et des scolaires. Cette approche permet de diversifier les publics touchés. Malgré tout, souvent, les gens ne se soucient de l'environnement que lorsqu'ils sont impactés directement : « l'eau de mon étang a changé de couleur », « Est-ce que l'agriculteur d'à côté peut épandre en ce moment ? », « mon puits a été contaminé »...

LE GROUPE DE VOLONTAIRES LORS DE LEUR ACTION « APÉRO LES PIEDS DANS L'EAU POUR LE CLIMAT ».

Génération Motivé-e-s !

En tant que jeunes, ils entendent souvent qu'ils ont du travail pour trouver des solutions mais pas question de se décourager. « Notre génération est celle qui paiera les pots cassés d'années de négligence pour la protection de la qualité de l'eau et plus généralement de l'environnement » explique Vincent. Enfin, se pose la question « Comment toucher les personnes les plus loin de ces considérations car lors des ateliers et des sorties nous prêchons déjà les plus convaincus » signale Elise.
Les cinq volontaires se sont vus confier une mission commune : créer un groupe de jeunes éco-volontaires. Les jeunes adultes, ils connaissent, c'est eux ! Comment laisser une place spontanée aux jeunes dans l'association ? Selon Isis « Le lancement de ce groupe forme à la gestion de projet. Créativité, communication, organisation, animation, gestion des aléas... Autant d'apprentissages pour notre future activité ». « Mobiliser les jeunes à venir aux ateliers est un véritable challenge, cette mission nous a permis de mener un projet de bout en bout en toute autonomie » déclare Marie-Capucine. « Il y a réellement un jeune public curieux face à l'environnement et volontaire pour le préserver » ajoute Clément.
Les missions effectuées par l'association sont mieux appréhendées maintenant. « L'accompagnement des adhérents sur les procédures et la bataille juridique menée par l'association, lors de la constatation de pollutions, sont parmi ses points forts » rappelle Clément. Pour Marie-Capucine, « La présence de l'association dans les instances de prise de décisions est indispensable pour tenter de faire un contrepoids au lobbying des acteurs économiques ». Les échanges et formations permettent ainsi un formidable brassage de connaissances entre les différentes générations qui se côtoient à Eau & Rivières, constatent les volontaires. Et ceci afin de mieux se mobiliser pour la cause de l'eau.

Conclusion ?

Huit mois d'engagement et les routes de ces cinq sentinelles de l'eau se séparent de nouveau. Pour eux le service civique aura été une mission enrichissante sur tous les plans. Nul doute que leur regard face à des problématiques liées à l'eau restera marqué par cette expérience.

L'équipe des volontaires (Isis Chauvet, Clément Couanon, Elise Jacquemont, Marie-Capucine Saliou, Vincent Soulier)

Queffleuth, une vallée du cœur

Créée en 1992, Au fil du Queffleuth et de la Penzé est une association d'éducation à l'environnement, de valorisation des patrimoines naturels et culturels et d'entretien des sentiers de randonnée. Elle tient son nom de deux rivières du pays de Morlaix, son territoire d'action étant Morlaix Communauté. Les enjeux de l'eau sont au cœur de ses objectifs et des actions menées par l'équipe bénévole et salariée.

© AFQP

DÉCOUVRIR SON TERRITOIRE EN S'Y PROMENANT, UN DES FILS CONDUCTEURS DE L'ACTION D'AU FIL DU QUEFFLEUTH ET DE LA PENZÉ.

Faire revivre la vallée

Depuis 2000, la moyenne vallée du Queffleuth est le territoire de nombreux projets fédérateurs qui permettent de garder le lien entre la population et la vallée. Autrefois lieu d'une activité prospère (moulins à papier, agriculture), elle s'est refermée progressivement, depuis les années 1960, quand les pratiques agricoles se sont concentrées sur les plateaux. En 2001, un groupe de travail regroupant habitants, usagers et élus est créé afin de fédérer les énergies pour valoriser la moyenne vallée du Queffleuth. Une exposition est conçue ainsi qu'un programme pédagogique pour les scolaires.

En 2009, est créé le sentier *Riboul Potic* qui permet de comprendre l'évolution des paysages de la vallée (livret téléchargeable). Ce circuit est aujourd'hui encore le seul chemin piétonnier permettant de traverser la vallée d'un versant à l'autre.

L'eau comme fil conducteur

Entre 2011 et 2014, un programme d'actions retenant le thème de l'eau comme fil conducteur est décliné sur le territoire. Au fil du Queffleuth et de la Penzé en assure l'ingénierie pour le compte des communes. L'une des actions prévoit la réhabilitation d'une prairie humide, anciennement irriguée, acquise par la commune de Plourin-lès-Morlaix. Autrefois, les prairies étaient irriguées en hiver afin d'optimiser la pousse de l'herbe. C'est pour expliquer ces anciennes pratiques, montrer l'importance de la préservation des zones humides que, parallèlement à la réhabilitation du site, le projet d'animation « Regards croisés sur la zone humide » est lancé. Il associe les jeunes d'un centre de loisirs aux membres du club photos pour créer une exposition itinérante. Pour expliquer le projet, un parcours avec panneaux est créé. La dynamique se poursuit par le projet «Zones humides, on chausse ses bottes !». Il vise à faire découvrir la biodiversité de ces milieux mais également à former des bénévoles et salariés aux techniques d'inventaires (flore, amphibiens...).

Entre 2012 et 2014, l'association anime également la création du sentier Riboul an dour sur la commune du Cloître-Saint-Thégonnec, une autre action du programme. Il permet de réfléchir, en famille, aux évolutions de notre rapport à l'eau au quotidien sur un circuit d'1,5 km, au départ du Musée du Loup.

Aujourd'hui, la vallée du Queffleuth reste, pour l'association, un lieu privilégié pour ses actions de gestion et de sensibilisation. Régulièrement, des chantiers nature, des balades, des animations scolaires et des inventaires participatifs y sont organisés.

Caroline Leroy-Déniel

Contact

Place de l'Eglise – 29410 Pleyber-Christ
02 98 78 45 69
afqp@free.fr
aufilduqueffleuthetdelapenze.over-blog.com

Asso 22 – Sémaphore de Trédrez-Locquémeau

© ERB

VUE PARTIELLE D'UNE DÉCHARGE PRIVÉE AUJOURD'HUI DISPARUE.

Sémaphore est une association environnementale de Trédrez-Locquémeau créée en 2000. L'objectif est essentiellement la protection des milieux naturels tels que l'estran, les zones boisées, humides, les sentiers... contre les agressions et pollutions : engins à moteur, décharges sauvages, désherbage... Les actions consistent à alerter les élus locaux, à informer via un blog ouvert en 2008 et des articles dans le bulletin municipal, à soutenir des pétitions, à organiser des conférences (ressource halieutique...), des sorties (découverte faune et flore de la falaise...) et des réunions publiques (extraction de sable, rocade Sud de Lannion). L'association tente également de promouvoir tout ce qui peut localement favoriser les déplacements doux : un blog dédié, en ligne depuis 2012, recense les sentiers de la commune et propose de nombreux circuits de randonnées.

Par ailleurs les causes ne manquent pas, Sémaphore s'associe régulièrement à des actions de plus grande ampleur, initiées par des associations régionales voire nationales, notamment en participant à leur promotion locale: lutte contre les algues vertes, les pesticides, Notre Dame des Landes et bien-sûr contre l'extraction de sable en baie de Lannion aux côtés du collectif « *Peuple des Dunes en Trégor* » dont Sémaphore est l'une des composantes.

Contact :
35 route du Port
22300 Trédrez-Locquémeau
http://semaphore-tredrez-locquemeau.blogspot.fr/
asso.semaphore@gmail.com

Asso 35 – Vitré-Tuvalu se mouille au Pays de Vitré

Vitré-Tuvalu est une association de développement durable qui travaille depuis 2007 sur le territoire de Vitré Communauté. «Nous travaillons sur l'environnement au sens large : nature, eau, mobilité, OGM, etc.» explique Jacques Le Letty, le secrétaire de l'association. Comme sur d'autres territoires, l'eau est un enjeu fort sur le Pays de Vitré : 3 barrages qui servent pour l'eau potable... mais avec des cyanobactéries, des contaminations importantes aux pesticides, etc. C'est un territoire agricole, avec une forte industrie agro-alimentaire et des élus qui soutiennent ce modèle de l'agro-business. Vitré-Tuvalu a donc mis son grain de sel : soutien à la mise en place de la charte « Jardiner au naturel » sur le bassin versant de Vilaine Amont, organisation de sorties pour la journée mondiale des zones humides, restauration de mares, etc. Avec plus ou moins de soutien et de reconnaissance des acteurs locaux. « *Eau & Rivières a été un appui de longue date, notamment sur la question des inventaires de zones humides ou de révision du SAGE Vilaine. Nous nous appuyons sur cette expertise pour conforter notre argumentaire et nos prises de position* » rappelle Jacques Le Letty. Ensemble, les deux associations viennent d'interpeller les maires concernés par l'application de la Directive des eaux de baignade, car les profils des eaux de baignade ne sont toujours pas réalisés 4 ans après la date butoir. Sur le Pays de Vitré, comme ailleurs, il y a encore beaucoup de travail pour changer les mentalités et réussir la reconquête de la qualité des eaux.

Contact :
27 rue Notre Dame
35500 Vitré
Tél : 06 88 43 21 21
http://vitre.tuvalu.free.fr
vitre.tuvalu@free.fr

Asso 56 – Herlovigilance pour faire entendre la voix des riverains ignorés

Le collectif est né d'un regroupement de riverains excédés de constater qu'un important projet de plate-forme de traitement de fumier de volaille se mettait en place près de chez eux à leur insu. Ce projet mené par une entreprise prestataire de services et non par un agriculteur crée des nuisances diverses dont des risques de pollution de l'eau par ruissellement et par infiltration. Notre collectif dénonce le manque de transparence dans la mise en place de la plate-forme et la non prise en compte de mesures qui permettraient d'éviter les risques de pollution.

Plus d'infos sur :
http://vigilenceau-herlo.webnode.fr/

© Herlovigilance

LES EAUX DE RUISSELLEMENT SOUILLÉES SONT PARTIELLEMENT RÉCUPÉRÉES DANS UNE ANCIENNE CARRIÈRE.

ASSOCIATIONS : Elles nous ont rejoints

Association Objectif Emploi Solidarité	Quimper (29)
Association La Torche Nature Environnement	Plomeur (29)
Association DEMEL	Plouhinec (29)
Collectif HERLO Vigilance	Noyal Muzillac (56)
Scoparl La Belz'saison	Belz (56)

Elles nous renouvellent leur confiance

AAPPMA Pontrieux La Roche Derrien	Pontrieux (22)
AAPPMA Lannion - La Gaule Lannionnaise	Lannion (22)
AAPPMA Quimper	Quimper (29)
Ellé Vivante	Arzano (29)
Groupe Mammalogique Breton	Sizun (29)
Saint Gilles Nature Environnement	Saint Gilles (35)
Ar Gaouenn	La Faouet (56)
Nature et Patrimoine en centre Bretagne	Plouray (56)
Perche Avenir Environnement	Saint Jean de la Forêt (61)

RÉGION - Le glyphosate reconnu « cancérigène probable » par l'OMS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) vient de classer comme cancérigène probable le glyphosate, substance active du fameux herbicide Roundup (désherbant le plus utilisé au monde et associé à la culture des OGM). Cet herbicide non sélectif est utilisé tant en agriculture que par les jardiniers amateurs. En conséquence, aujourd'hui, la preuve de l'impact de cette molécule sur notre santé doit faire bouger les choses. C'est pourquoi, Eau & Rivières de Bretagne, la MCE et de nombreuses autres associations se sont récemment mobilisées et demandent à ce que le glyphosate soit retiré du marché, tout particulièrement pour les particuliers. PP

© ERB

GLYPHOSATE : ALERTE ORANGE !

RÉGION - La biodiversité a son schéma

Le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique pour la Bretagne était récemment soumis à enquête publique. Il s'agit là de la première transposition des obligations résultant des lois Grenelle I et II pour notre région. L'association a participé activement à son élaboration pendant près de trois ans. Elle a été amenée à faire un bilan mitigé sur le travail accompli et sur les perspectives de mise en œuvre. Le document soumis à enquête publique (1200 pages www.tvb-bretagne.fr) constitue pourtant un outil majeur de connaissance sur l'environnement régional, les menaces qui pèsent sur sa préservation (fragmentation et artificialisation) et les actions susceptibles d'assurer sa protection et sa restauration. Le travail de compilation, d'analyse, de synthèse effectué par l'équipe projet est impressionnant, exhaustif et réussit à conserver une dimension pédagogique... pour quiconque parvient au bout de la lecture de ce monument. Malheureusement Eau & Rivières ne peut que déplorer que la volonté affichée de co-construction ait trouvé ses limites sur certains points tels que la définition de la trame bleue pour laquelle des arbitrages politiques ont inversé le sens des décisions prises lors des réunions de travail. L'association demande que l'ensemble des cours d'eau de notre région soient intégrés dans la Trame Bleue. Retrouver l'ensemble de l'analyse sur le site de l'association rubrique « connaître et agir ». AC

DOMMAGE QUE LA VOLONTÉ CO-CONSTRUCTION AFFICHÉE NE SOIT PAS À LA HAUTEUR DE L'IMPRESSIONNANT TRAVAIL DE SYNTHÈSE RÉALISÉ (CARTE GIP ENVIRONNEMENT CERESA).

22 - Des échalotes polluent un cours d'eau

Depuis plusieurs mois, le ruisseau du Saint-Ethurien à Plouaret est victime d'une pollution organique d'ampleur car un champignon s'y développe massivement. Petit retour en arrière, début février, plusieurs riverains remarquent sur le ruisseau la présence de mousse blanche et surtout de drôles de filaments, dégageant une odeur pestilentielle. Ils décident d'alerter les gendarmes, entraînant leur intervention début mars. L'enquête révèle que cette prolifération est causée par le mauvais stockage d'échalotes au niveau d'une usine de méthanisation, entraînant l'écoulement de jus organique très concentré jusqu'au ruisseau. Eau & Rivières de Bretagne et Sauvegarde du Trégor ont porté plainte. L'association a aussi saisi le préfet de Région pour que soient renforcées les prescriptions techniques encadrant le fonctionnement de ces usines. PP

© A.Barraud

DES DÉVELOPPEMENTS PEU RAGOUTANTS QUI AURAIENT DU ÊTRE ÉVITÉS !

22 - Trieux : les curieux rejets de l'agglo guingampaise

Eau & Rivières s'est penché, lors de l'enquête publique, sur l'état des stations d'épurations de Grâces et Plouisy. Résultat : Les deux sites doivent gérer une forte quantité d'eau polluée (équivalente à celle de 95 000 habitants), menant à une situation actuelle très insuffisante. Surtout pour le site de Plouisy, où en période hivernale la station est confrontée à une surcharge hydraulique 82 % du temps. Conséquence : la vanne à l'entrée se ferme et tous les rejets sont directement déversés dans le Trieux ! L'association est donc intervenu auprès du commissaire enquêteur, M. Nicol. Intervention payante car, si celui-ci donne un avis favorable au projet, il a néanmoins émis une réserve de taille : Guingamp communauté doit mettre en place un programme de recherche et de réduction des eaux parasites avant fin 2015 en collaboration avec la Commission Locale de l'Eau. PP

29 - Brest fête la nature

Fin mai, la Fête de la Nature avait pour thème les «bords de l'eau». Pour les naturalistes brestois (Conservatoire botanique, Bretagne vivante, APECS et Eau & Rivières), il était hors de question de passer à côté de cette mise en lumière de la biodiversité aquatique et marine, chapeautée par Brest métropole. Le samedi, une quinzaine de personnes suivaient les pas de Mickaël, leur guide du jour, à la découverte de la Penfeld, de son patrimoine naturel et des actions de renaturation mises en œuvre par la collectivité, notamment sur la prairie du Moulin Jospeh. Le dimanche, lors d'une après-midi festive et musicale, ce sont plus de 2000 personnes qui ont fréquenté les jardins du Conservatoire botanique et sont passées d'atelier en atelier, à la découverte du petit peuple de l'eau pour Eau & Rivières. Cette fête de la nature était aussi l'occasion de découvrir notre exposition extérieure « les Filles de l'air » joliment mise en place dans les jardins du Conservatoire depuis le début du mois de mai et qui a vu passé devant elle près de 40 000 passants ! MR

© ERB

LA NATURE AU BORD DE L'EAU : L'OCCASION DE DÉCOUVRIR LE MONDE SOUVENT MÉCONNU DE NOS RIVIÈRES.

29 - Glyphosate et périmètre de protection

Fin avril c'est à nouveau par voix de presse que l'association est intervenue au côté de l'ASPF pour dénoncer le traitement de 6 ha de parcelles concernées par le périmètre de protection de la prise d'eau de Penalen sur la commune de Fouesnant. Étonnamment l'exploitant fautif fait savoir dans l'article ne pas être au courant de la situation administrative de ces parcelles et avoir toujours cultivé ainsi. Pire les services techniques de la commune de Fouesnant confirment et prennent la défense de l'exploitant faisant passer les militants pour des affabulateurs. Mais l'examen des arrêtés et des cartes associées ne laisse pas de doute, le traitement en plein y est prescrit et celui de mise en culture de céréales aussi, Eau & Rivières et l'ASPF ont donc déposé une plainte pour que la justice vienne au secours de l'eau potable et rétablisse la vérité. AC

29 - Talus et culture

© ERB

A QUOI SERVENT LES PROGRAMMES DE RESTAURATION SI AILLEURS LE MASSACRE CONTINUE ?

C'est en février que les militants des rives de l'Odet ont découvert le massacre, un chantier de remembrement sauvage a été entrepris, par un exploitant agricole au lieu dit Trégagué sur la commune de Briec. Plusieurs centaines de mètres de talus et des arbres remarquables abattus, sur un site situé près des gorges de Stangala en amont de Quimper. Tandis qu'un programme de plusieurs milliers d'euro de reconstruction de talus est porté par les collectivités (Sage Odet) pour lutter contre les inondations, le nouvel exploitant feint de ne pas savoir que ces talus sont classés au PLU de la commune. Enquête faite, l'exploitant qui vient de racheter ses terres pour s'agrandir est aussi entrepreneur de travaux publics et n'en est pas à son coup d'essai. Devant l'immobilisme des collectivités locales, c'est devant la presse que les militants décident de porter l'affaire. A l'occasion le maire confirme les faits auxquels s'ajoute la mise en culture de parcelles inscrites en zone naturelle dans le même PLU. Les articles parus dans la presse locale ont eu le mérite de démontrer que le classement des talus au PLU est un des seuls moyens de protéger le bocage contre ces actes de délinquance environnementale. Eau & Rivières a déposé plainte. AC

APECS
Association pour l'étude et la conservation des sélaciens (requins et raies)

ASPF
Association de sauvegarde du pays fouesnantais

PLU
Plan local d'urbanisme

29 - Foire à l'eau 2015 : encore un très bon cru !

D'an 28 ha 29 a viz Mae eo bet dalc'het evit an 12ved wech foar an dour ba Kerbernez e Ploveilh. Dre berzh kenlabour ar Sivalodet, deuet eo bremañ un emgav kalz gortozet gant ar skolioù o deus labouret e-pad ar bloaz gant ezkerzhioù ha stalioù Dour & Stêrioù Breizh. En em emgavet o deus un ugent klas tro dro ur mell c'hoari klask e-barzh al lec'h-se gant lennoù, tachennoù gleb, ur wazh hag ur valeadenn e-kichenn an Odet. Ar bloaz-mañ 16 stal zo bet kaset gant ar studierien Kerbernez, setu un implij vat evit ur boelladenn louerel ledañ skiant. Kollet eo bet a-wechoù ar vugale e-barzh takennadoù al lise met en em emgaved o deus gant an unvan e oant holl o chom war memes diazad douradurel, o rannañ dour an Odet. Ouzhpenn, deuet zo 9 den a vicher an deskadurezh evit gwellaat programm an devezh gant stalioù a bep sort. A-benn bloaz, penn war Fouenant hag al lise Brehoulou. AB/AK

UNE ÉDITION 2015 AU BORD DE L'ODET.

Retrouvez cette brève en français sur www.eau-et-rivieres.asso.fr

35 - Un groupe « Big Data » passe à la moulinette les données publiques sur l'eau

De nombreuses données (des « data ») sur l'eau sont accessibles sur le net via les sites des Agences de l'Eau, DREAL, Syndicats de bassin versant, BRGM... Toutes ces données sont brutes et ne sont pas parlantes en l'état d'autant que le volume d'information est gigantesque. Afin d'en tirer des enseignements, de voir les évolutions et les récurrences,... il faut les « traiter ». A cette fin, quelques bénévoles et salariés d'Eau & Rivières se sont réunis à plusieurs reprises depuis février cette année afin de définir une méthodologie et trouver les outils pertinents permettant d'analyser chacun des paramètres accessibles en divers points représentatifs de chaque bassin versant de la Bretagne.

Avant de passer au crible l'ensemble de la Région, nous mettons au point notre méthodologie avec une maquette sur le BV de l'Oust pour lequel les données nitrates, phosphates et pesticides sont les premières sur lesquelles nous concentrons nos efforts.

Lorsque ce travail sera achevé, nous espérons être en mesure d'effectuer un suivi quasi en temps réel sur l'ensemble de la Bretagne et sur au moins quatre ans, ce qui nous permettra d'agir rapidement en cas de non conformité des résultats.

Ce travail requiert beaucoup de temps et de compétences spécifiques. Les personnes ayant des compétences en SIG (Système d'Information Géographique), en Java Script, en base de données, en infographie sont bienvenues pour renforcer notre petite équipe. « Données » à suivre... L'équipe Big Data.

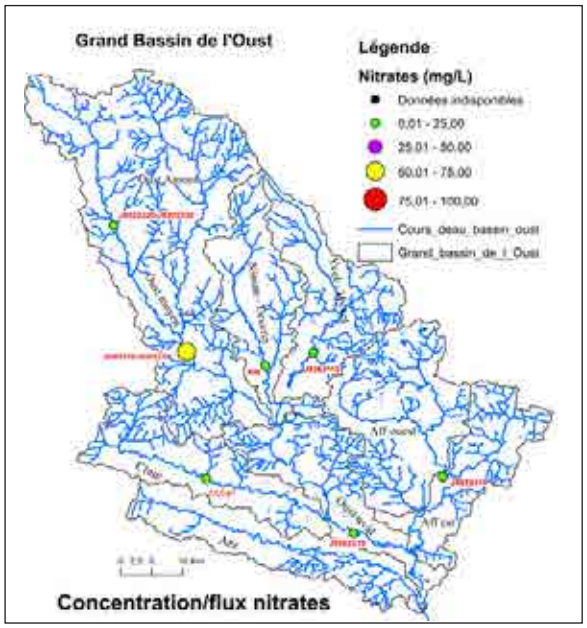

DES QUANTITÉS DE DONNÉES IMPRESSIONNANTES À EXPLOITER ET À VALORISER

35 - Les travers du droit

Peu contraignant, trop laxiste, le droit de l'environnement est truffé de vide juridique. Prenons l'exemple d'un agriculteur d'Iffendic (35) qui, dans un élan de bonté, s'est permis de détruire par herbicide une zone humide de quelque 300 m² et bordant un cours d'eau ; « *Scandaleux !* » allez-vous clamer. Mais, aux yeux de la loi, ce cher Monsieur n'est en aucun cas dans l'illégalité : « [...] *la destruction chimique du couvert d'une prairie, même humide, ne peut pas faire l'objet de poursuites pénales ou administratives pour ce motif.* » (28/04/2015). Voici ce que répondra la DRAFF Bretagne à vos inquiétudes. En effet, ce cours d'eau n'étant pas répertorié sur les cartes IGN aux 1/25 000, le propriétaire est seulement tenu de respecter une bande enherbée d'un mètre de largeur pour disséminer ses herbicides. De plus, les destructions de zones humides sont soumises à autorisation préalable si la superficie impactée est supérieure à 1 ha, ou à déclaration pour une superficie comprise entre 1 000 et 10 000 m². Qu'en est-il d'une surface inférieure à 1 000 m² ? Eau & Rivières de Bretagne ne pourra alors intervenir qu'au moment où cet individu décidera de détruire la ZH par remblaiement, mise en eau ou assèchement. Le mal sera fait... VS

DREAL
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

BRGM
Bureau de Recherches Géologiques et Minières

DRAFF
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne

56 - Une soirée avec Marie-Monique Robin

Eau & Rivières s'est associé à la Biocoop de Lorient pour une soirée de projection du film « *Sacrée Croissance* » en présence de la réalisatrice Marie-Monique Robin au Cinéville. Le film aborde la cassure entre des dirigeants politiques, chantres d'un libéralisme à tout crin, et une partie de la société civile réticente au productivisme et à la consommation à tout prix. Car une autre vision du monde existe et les solutions pour une vie durable sont déjà mises en œuvre un peu partout dans le monde, dans divers domaines : agriculture périurbaine, énergie territorialisée, monnaie locale, PIB versus Bonheur Intérieur Brut... «*Celui qui pense qu'une croissance exponentielle infinie est possible dans un monde fini est soit un fou soit un économiste*» déclare un... économiste ! La soirée fut l'occasion d'un débat nourri autour de ces thèmes entre les spectateurs venus nombreux (200 personnes) et la réalisatrice. ELG

© ERB

LA RÉALISATRICE S'EST PRÊTÉE DE BON CŒUR À LA SÉANCE DE DÉDICACE.

56 - Au jardin de Maligorn

Dans le cadre des ateliers « éco-volontaire » du pays de Lorient, nous avons réalisé lors d'un après-midi de mai la délimitation de parcelles de culture au potager de Maligorn. Ce potager est à l'initiative d'étudiants de l'université de Sciences de Lorient, ces mêmes étudiants sont aussi le terreau du groupe éco-volontaire du Morbihan. Avec l'aide de Bernard Audren (merci à lui), nous sommes allés chercher les bambous pour les délimitations. Les espaces de cultures devaient être délimités d'un point de vue pratique mais aussi esthétique. Enfin depuis deux mois, Erwan de l'association Optim-ism vient transmettre ses connaissances sur le jardinage au naturel : couvrir le sol avec du paillis, ne pas retourner la terre, nourrir régulièrement son sol, utiliser les auxiliaires et bien d'autres choses encore. EJ

© Elise Jacquemont

L'UNE DES DÉLIMITATIONS AVEC, AU CENTRE, DU FENOUIL POUR REPOUSSER LES RONGEURS GOURMANDS DE GRAINES.

56 - Tous contre Monsanto !

© Henri Girard

LES ADHÉRENTS D'EAU & RIVIÈRES PRÉSENTS AU RENDEZ-VOUS

Une marche mondiale contre le géant de l'agrochimie, des OGM aux pesticides, était organisée le 23 mai : Carhaix, Brest, Rennes, Nantes ont vu défiler les militants ou simples citoyens préoccupés par leur environnement et leur santé. A Lorient, qui accueille chaque année son lot de soja OGM (660 000 tonnes par an), environ 2 000 personnes ont répondu à l'appel du collectif réunissant une vingtaine d'associations dont Eau & Rivières. Le cortège est parti de l'hôtel de ville pour rejoindre symboliquement le port de commerce. Les revendications portaient sur l'indépendance protéique européenne et la consommation de viande et de produits laitiers en moins grande quantité mais de meilleure qualité. ELG

LOL - Les enfants sont formidables !

Au quotidien avec des enfants, notre équipe d'éducateurs a relevé quelques perles. C'est sûr, c'est mieux en vrai mais certaines ne pouvaient rester entre nous... Comme celle de ces deux élèves de CM2 qui observent un gammare. La première s'écrie « *Eh mais je sais ce que c'est ! C'est une puce* ». Et la deuxième, très sérieuse, de lui répondre « *Mais non, elle est trop petite, ça doit être une pucelle plutôt* ».

Ou cette autre lors d'une partie de *Gaspido*, le jeu de l'association sur les économies d'eau. Une équipe tombe sur une case 'bonne nouvelle' où on voit un maire suivre un chantier de rénovation de canalisations. Un gamin décrit bien la situation et est interpelé par un autre « *Comment tu peux savoir si c'est lui le maire ?* ». Réponse du tac au tac : « *Ben c'est facile ! On le reconnait bien, c'est celui qu'à une écharpe de Miss France !!!* »

Et pour finir, lors d'une séquence sur le cycle de l'eau. L'animateur explique aux enfants que le soleil chauffe l'eau de l'océan, un peu comme dans la casserole sur le feu et leur demande « *Et qu'est-ce qu'il y a au-dessus de la casserole ?* ». Réponse collégiale : « *Un couvercle !!!* »

Qui osera dire après ça que les enfants gaspillent l'énergie ? MR

Je désherbe sans produits chimiques

De Denis Pépin
Éditions Terre Vivante ;
120 pages ; 21 x 21 cm ;
14 €

Denis Pépin est écologue et agronome, conférencier, formateur entre autres dans le cadre de la charte «Jardiner au naturel» et collabore à la revue les 4 saisons du jardinage. Son « Jardin des Pépins » à Cesson-Sévigné est lauréat du Concours national « Jardiner autrement » (organisé sous l'égide du Ministère de l'écologie et du développement durable) et du Concours national des potagers.

En 113 pages, il nous détaille les techniques qu'il a expérimentées pour désherber ou contrôler les herbes dites indésirables sans utiliser d'herbicides chimiques. Cet ouvrage intéressera en premier chef les jardiniers et plus globalement tous ceux qui doivent gérer un espace et sont confrontés à la pousse des adventices. L'ouvrage est structuré autour de trois chapitres très pratiques : désherber autour de la maison, au jardin d'ornement et au potager et affiche une volonté pédagogique évidente avec l'utilisation de nombreuses photos et de quelques schémas illustrant à merveille les situations auxquelles nous sommes confrontés et les solutions possibles. Le seul livre sur le sujet entièrement dédié au non chimique, qu'on vous recommande !

Terre d'Avenir, vers l'agro-écologie

Nature & Culture éditions,
collection Terre d'Avenir
88 pages ; format A4 ;
10 €

Nature & Culture, l'association de notre ami Jean-Claude Pierre présente son nouvel ouvrage intitulé «Terre d'Avenir, vers l'agro-écologie».
Comment mettre en œuvre et diffuser de véritables pratiques relevant du nouveau concept d'agro-écologie ? C'est pour répondre à cette question que l'association Nature et Culture s'est tournée vers des agriculteurs pionniers déjà rencontrés en 1997 à l'occasion d'un 1er ouvrage « Terre d'avenir ». Ce deuxième volet reprend l'analyse de ces initiatives et met en lumière des scénarios originaux, des outils d'accompagnement, des réflexions, des perspectives. Mais il révèle aussi des interrogations sur la capacité de notre société à s'engager rapidement et à grande échelle dans l'agro-écologie
Destinées à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent aux questions agricoles, ce sont 88 pages pour favoriser la nécessaire transition agricole du Grand Ouest vers l'agro-écologie !

Potager urbain

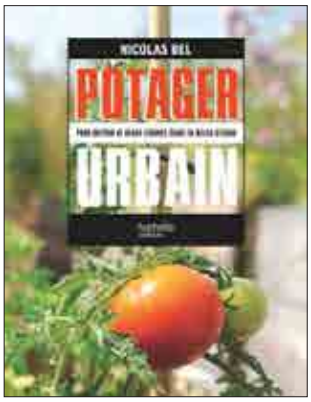

De Nicolas Bel
Éditions Hachette Jardin ;
288 pages ; 19,6 x 25,5 cm ;
24,90 €

Créer un potager en pleine terre dans un petit jardin, au bas d'un immeuble, sur un balcon ou une terrasse c'est possible. C'est une question d'adaptation ! Nicolas Bel a mis au point et expérimenté des modes de culture innovants pour obtenir de beaux légumes en milieu urbain.
Le livre, richement illustré, permet de comprendre la vie du sol ou les rotations de culture et donne des clés pour composter, favoriser la biodiversité, gérer l'eau, maitriser les sensibilités aux maladies et parasites. Les modes de culture simples et efficaces : en conteneurs, en carrés, sur ballots de paille, à la verticale, en mini-serres... Des pas-à-pas illustrés et des photographies prises sur le terrain explicitent chaque technique pour cultiver une cinquantaine de légumes, fruits et plantes aromatiques adaptés au milieu.
Un imposant ouvrage de vulgarisation qui devrait rapidement devenir une référence. Et vous, saurez-vous planter en ville ?

Plancton marin et pesticides : quels liens ?

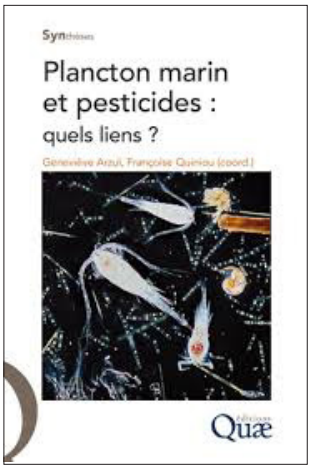

Sous la coordination
de Geneviève Arzul
et Françoise Quiniou
Éditions Quae ; 144 pages ;
16 x 24 cm ; 29 €

Bien que liés à deux mondes différents, le plancton vivant en milieu marin et les pesticides utilisés en milieu terrestre peuvent se rencontrer en eaux côtières. A partir de certaines concentrations et en présence de plusieurs molécules de pesticides, sont apparues des perturbations métaboliques, sélections d'espèces tolérantes au détriment des plus sensibles, modification des équilibres naturels allant jusqu'à l'altération des écosystèmes.
L'ouvrage décrit les étapes expérimentales de la recherche en écotoxicologie réalisée, d'une part, en microcosmes au laboratoire sur phytoplancton et zooplancton et, d'autre part, *in situ*, en zones côtières océaniques tempérées. Des bioessais mis au point en zone tropicale, sur les coraux et leurs symbiontes, complètent les connaissances dans le domaine.
Ce livre s'adresse tant aux chercheurs qu'à un public averti, et met en évidence le risque potentiel que présente l'usage non contrôlé des pesticides pour les organismes et les écosystèmes non ciblés.

ÉCHO DES MARAIS

Pig Mascarade

L'élargissement récent des règles auxquelles étaient soumis les élevages hors-sol (seuil de 450 places porcs porté à 2 000) ne suffit pas à créer « l'acceptation sociétale » de citoyens, contraints de se baigner dans les algues vertes. Le Comité Régional Porcin a donc décidé de frapper un grand coup de com en organisant, cet été, une « pig-parade » : 15 cochons en béton, d'une tonne chacun, vont faire escale pendant 3 semaines dans 6 grandes villes de Bretagne. Lancement, début avril, à Perros-Guirrec, puis Quimper, Paimpol, Pontivy, Fougères, Rennes. Il s'agit rien moins que de « *créer du lien avec les Bretons et participer à la dynamique du territoire* ». 15 « artistes » ont été sollicités pour peindre les cochons. À l'arrivée, lors du salon SPACE de Rennes, en septembre, ils seront vendus au profit des restos du cœur... à qui on a d'ailleurs oublié de demander l'avis.

En voilà de la bonne com !

Et qui ne coûte pas très cher au CRP : les 15 cochons sont sponsorisés par 15 éleveurs. Municipalités, Conseil Généraux (à l'exception du 29), Conseil Régional BZH, Crédit Mutuel, I-Tek et Armorlux crachent généreusement au bassinet. Mais pas certain que les collectionneurs se bousculent lors de la vente. Une couche de peinture sur béton n'a jamais fait une œuvre d'art.

Eautisme

Le Schéma directeur de l'aménagement et de la gestion de l'eau revoit sa copie pour son plan d'actions entre 2016 et 2021 (Ouest-France du 23/03/14). Les dernières estimations indiquent qu'un tiers des eaux bretonnes sont en bon état écologique. Elles devront être de plus de 60 % à l'issue du nouveau Sdage. Ce qui fait dire aux professionnels agricoles que la barre est fixée trop haute. Le niveau d'eautisme chez les agriculteurs reste, quant à lui, encore trop élevé.

Tomate farcie

La coopérative Saveol a publié une litanie complète de ses produits phares, la tomate et la fraise (Le Télégramme du 04/04/15). Décryptage : « *83 000 t de tomates produites soit une hausse de 8 %* ». Combien de tonnes bennées à l'incinérateur pour invendus ? « *Pas moins de 17 ha de croissance de surfaces en serre sur un an* ». Fin 2014, l'UE versait ses dernières aides à l'extension des serres. « La qualité gustative est une priorité». Les rumeurs disent que les grossistes de Rungis ne veulent pas de la fraise, faute de goût.

Une haie du déshonneur

Condamné pour avoir rasé sans autorisation 180 arbres sur les terrains loués par un exploitant agricole bio, un agriculteur du Perche a obtenu le soutien de la FDSEA locale (Ouest-France du 18/04/15). La commune d'Argenvilliers a lancé une action en bornage du chemin. Sûrement pour souligner davantage le déshonneur de ceux qui se prétendent gestionnaires de la biodiversité.

La chambre régionale de l'agro-alimentaire

Après avoir été débouté par le Tribunal administratif pour une implantation d'une usine de lait infantile à Plouvien, le groupe Sill s'est adressé à la mairie de Milizac (Le Télégramme du 09/05/15). Or des associations s'opposent à la construction de cet édifice industriel. Ce qui fait réagir le président de la Chambre régionale de l'agriculture, Jacques Jaouen : « *ma grande inquiétude c'est que l'on ne pourra bientôt plus rien faire dans nos territoires ruraux* ». Et bien si, de l'agriculture, mais pas de l'agro-alimentaire.

Par dédé l'Abeillaud

Sous cloche

Le schéma régional de cohérence écologique prévoit de freiner le déclin de la biodiversité. Le document a été présenté aux professions agricoles (Ouest-France du 13/05/15). Pour Thierry Merret, il faut leur reconnaître le rôle de gestionnaire de la biodiversité car il redoute une mise sous cloche de la campagne au nom de cette biodiversité. Pour sa préservation, ce sont justement ceux qui y nuisent qui sont à mettre sous cloche.

Beulin aux yeux doux

La première coopérative française, Terrena, rentre au capital de la société du volailler Doux pour en devenir l'actionnaire majoritaire (Ouest-France, mai 2015). Le montage financier comprend également une participation minoritaire de Sofipotréol, holding dirigée par l'actuel président de la Fnsea, Xavier Beulin. Nourries au soja et au maïs, les quelques centaines de milliers de cocottes industrielles peuvent bien ployer sous les yeux doux de ce pro OGM.

C'est tellement nature !

La coopérative Terrena a fait connaître les principes de l'agriculture écologiquement intensive lors des journées Terrenales de mai dernier à Angers (Ouest France du 27/05/15). Il s'agit de concilier performance de production avec la contrainte de préservation de l'environnement. Selon Michel Griffon, le père de l'A.E.I. : « *C'est un état d'esprit, pour les jeunes, une seconde nature* ». Une nature qui se prépare à l'innovation agronomique via les OGM ?

www.eau-et-rivieres.asso.fr

Pour une info indépendante sur l'eau en Bretagne, soutenez la rénovation de nos sites internet :
http://www.kisskissbankbank.com/un-nouveau-site-pour-l-eau-et-les-rivieres-de-bretagne--2

http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr

@Eauetrivieres

EauetRivieresdeBretagne